

#### UPAP/CA/XLII/2024-Doc N°08 et Annexes

Original: français

## **COMMISSION POLITIQUE & REGULATION (CPR)**

# RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE ET REGULATION

#### Point n°13

# 1. Objet

Rapport de la Commission Politique et Régulation

#### 3. Décision attendue

- i) Formuler des observations et commentaires pertinent (es);
- ii) Examiner et adopter le rapport ;
- iii) Examiner et adopter les projets de recommandations et de résolutions de la commission Politique et Régulation.

# 2. Références/paragraphes

- Documents de travail;
- Echanges des participants ;
- Recommandations et Résolutions de la Commission Politique et Régulation.

I.INTRODUCTION	3
II. ALLOCUTION LIMINAIRES	.3
III. RAPPEL DU BUREAU DU GROUPE DE TRAVAIL	4
IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
V. POINTS SAILLANTS DES DEBATS	5
VI. DEROULEMENT DES TRAVAUX	5
1. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HARMONISATION DES CADRES POLITIQUES ET JURIDIQUES	5
2. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DE LA REGULATION	9
VII. RECOMMANDATIONS	15
VIII. PROJETS DE RESOLUTIONS,DECISIONS ET RECOMMANDATION	16
IX. AUTRES ANNEXES	18

#### I. INTRODUCTION

Créée par décision n°04/UPAP/CP/X/2021 de la Conférence des plénipotentiaires, la Commission Politique et Régulation s'est réunie du 03 au 04 juin 2024 au siège de l'UPAP sous la présidence du Kenya représenté par M. Matano Ndaro. Les Etats membres suivants ont pris part à cette session de la Commission Politique et Régulation :Bénin, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Egypte, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe . EACO y a également participé en qualité d'observateur.

La liste des participants est jointe en annexe 2.

#### II. ALLOCUTION LIMINAIRES

Le Secrétaire général de l'UPAP et le Président de la commission ont, tour à tour, prononcé leurs allocutions.

#### 1. Allocution du Président de la commission

Le Président a d'abord souhaité la bienvenue aux participants et exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement de la République Unie de Tanzanie pour la qualité de l'accueil et la bonne organisation de cette 42<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration.

Il a ensuite exprimé sa reconnaissance au Secrétariat général de l'UPAP pour la qualité des documents et les efforts consentis pour mettre à la disposition des membres de la Commission à temps utile les documents de travail.

Parlant de la commission Politique et Régulation, le Président a rappelé ses attributions tout en soulignant le rôle prépondérant qu'elle joue dans le fonctionnement de l'Union. Le Président a aussi exprimé sa grande reconnaissance aux groupes de travail de la Commission Politique et Régulation pour le travail abattu en prélude à la présente session de la Commission Politique et Régulation.

Enfin, le Président de la Commission Politique et Régulation est revenu sur l'importance de l'ordre du jour de la Commission et a invité les membres à participer activement aux discussions et à contribuer à enrichir davantage les documents et propositions.

# 2. Allocution du Secrétariat général

Dr. Sifundo Chief Moyo, Secrétaire général de l'UPAP a tout d'abord exprimé sa profonde gratitude aux membres de la Commission pour avoir effectué le déplacement au siège de l'UPAP à l'occasion de cette 42ème session du Conseil d'administration.

Il a souligné que cette présence effective des membres témoigne de l'intérêt manifeste porté aux activités de l'Union.

Il a ensuite rappelé le mandat de la Commission qui consiste à dresser une feuille de route et à formuler les lignes directrices de la réforme postale à travers l'élaboration des normes, l'harmonisation des cadres politique et régulatoire et l'examen de toute question liée aux Actes de l'Union.

En outre, le Secrétaire général de l'UPAP a informé les membres de la commission du recrutement, depuis Janvier 2024, de M. Philippe Arnaud SAWADOGO, de nationalité burkinabè en qualité de chef de département politiques, régulation et affaires juridiques de l'Union pour renforcer les ressources humaines du Secrétariat général, celles des groupes de travail ainsi que de la Commission Politique et Régulation. Toute chose qui va contribuer considérablement à la réalisation de leurs missions respectives.

Il a enfin réaffirmé le soutien du Secrétariat général à la Commission Politique et Régulation et souligné que la réussite des travaux du Conseil d'administration dans les domaines Politique et régulation est tributaire en grande partie des conclusions des travaux de la commission de céans.

#### III. RAPPEL DU BUREAU DU GROUPE DE TRAVAIL

Le bureau de la commission se compose comme suit :

- ✓ Président : Kenya ;
- ✓ 1er vice-président : Sénégal ;
- ✓ 2ème vice-président : Algérie ;
- ✓ Rapporteurs : Malawi et Mali ;
- ✓ Secrétariat : Secrétariat général de l'UPAP.

#### IV.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été présenté sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°01. Il a été adopté sans amendement. L'ordre du jour adopté est joint en annexe 3.

#### V. POINTS SAILLANTS DES DEBATS

La session de la Commission Politique et Régulation a porté sur **dix-huit (18)** points dont **douze (12)** documents de travail. Les points saillants débattus au cours de cette session étaient les suivants :

- Présentation du rapport du Groupe de travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques;
- Présentation du rapport du Groupe de Travail sur le Renforcement de la Régulation ;
- Etat de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 41 ème session du Conseil d'administration sur les questions de Politiques et de Régulation ;
- Etat de mise en œuvre du plan d'actions de la Commission Politique et Régulation ;
- Propositions d'amendement des Actes de l'Union ;
- Procédure de passation de service entre les fonctionnaires élus entrants et sortants ;
- Composition du bureau du forum des régulateurs postaux ;
- Conférence des régulateurs postaux.

#### VI. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de la Commission Politique et Régulation se sont déroulés conformément à l'ordre du jour adopté. Les rapports complets des réunions des groupes de travail ainsi que les annexes y afférentes ont été soumis à l'examen des participants à la session de la Commission.

# 1. <u>Présentation du rapport du groupe de travail sur l'harmonisation des</u> cadres politiques et juridiques

En sa qualité de président du Groupe de travail, le Zimbabwe représenté par M. Kennedy Dewera a, avant de présenter le rapport du groupe de travail, exprimé sa gratitude à la République unie de Tanzanie pour la bonne organisation de cette 42<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration et félicité le Secrétariat général pour la qualité des documents de travail.

Le rapport du groupe de travail a été présenté sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°02 et annexes. Le rapport du Groupe de Travail sur l'Harmonisation des Cadres Politiques et Juridiques est joint en annexe 4.

La présentation du rapport du groupe de travail a été suivie et complétée par une présentation détaillée des annexes par le Secrétariat général.

Il est ressorti des présentations ce qui suit :

# a) Sur l'état de mise en œuvre du plan d'actions du groupe de travail

L'état de mise en œuvre du plan d'actions du groupe de travail a été présenté sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°02a et annexe.

En effet, Le plan d'actions du groupe de travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques comprend **neuf (09)** livrables et **vingt-cinq (25)** activités dont **quinze (15)** activités ont été entièrement réalisées et **dix (10)** activités sont en cours de réalisation.

Les activités en cours de réalisation sont principalement liées à :

- l'adoption, par la commission de l'Union africaine, de la directive postale africaine qui n'est toujours pas effective en dépit des multiples relances effectuées par le Secrétariat général de l'UPAP;
- La transmission par les Etats membres et Unions restreintes des documents et modèles relatifs à la régulation postale requis en 2023 par le Secrétariat général. En effet, seule CRASA et SAPOA ont transmis leurs modèles et documents en matière de régulation postale.

Toutefois, pour pallier le manque ou l'insuffisance des documents attendus, le Secrétariat général a initié un questionnaire relatif à la régulation postale en Afrique qui a été envoyé aux Etats membres. L'état de mise en œuvre du plan d'actions du groupe de travail est joint en annexe 5.

A l'issue de la présentation du rapport et des annexes, les membres de la commission Politique et Régulation ont adopté le document et les recommandations du groupe de travail puis invité :

- Les Etats membres à répondre au questionnaire sur la régulation postale afin d'accroître le taux de retour et de permettre au Secrétariat général de disposer d'une base de données représentative en matière de régulation postale. Pour ce faire les Etats membres devront prendre attache avec le Secrétariat général à l'effet de s'assurer si le questionnaire sur la régulation postale en Afrique a été envoyé à la bonne adresse et éventuellement d'obtenir le renvoi dudit questionnaire;
- Le Secrétariat général à privilégier, dans ses interactions avec les Etats membres, les canaux officiels de communication. Les groupes WhatsApp pourront être utilisés comme des canaux supplémentaires.

Par ailleurs, les membres de la commission ont relevé le nombre élevé des actions prévues dans les programmes d'activités des groupes de travail. Il a alors été proposé pour le cycle prochain de retenir les livrables et actions les plus pertinents au regard des défis de l'Union et du secteur postal africain.

# b) <u>Sur l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations</u> <u>de la 41ème session ordinaire du Conseil d'administration</u>

Cette présentation a porté sur le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°02b et son annexe.

Elle a consisté à présenter à la Commission Politique et Régulation l'état de mise en œuvre de **deux (02)** résolutions et de **trois (03)** recommandations adoptées par le conseil d'administration à sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Arusha en République unie de Tanzanie.

De cette présentation, il est ressorti qu'à l'exception de l'activité « **Soumettre une résolution portant modification des actes à la prochaine conférence des plénipotentiaires** » pour laquelle il a été précisé que le délai n'est pas encore échu, toutes les résolutions et les recommandations ont été mises en œuvre. L'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 41ème session du conseil d'administration est joint en **annexe 6**.

Suite à la présentation, la commission Politique et Régulation a estimé que l'activité « Soumettre une résolution portant modification des actes à la prochaine conférence des plénipotentiaires » de la résolution n°05/UPAP/CA/XLI/2023 est entièrement réalisée ; et ce au motif que la réalisation de cette activité ne relève plus de la compétence de la commission et de celle du conseil d'administration.

La Commission Politique et Régulation a alors pris note de l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 41<sup>ème</sup> session du conseil d'administration et adopté les recommandations y relatives.

# c) Sur les propositions d'amendement des Actes de l'Union

Les propositions d'amendement des Actes de l'Union ont été présentées sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°02c et annexe. Cinq (05) propositions d'amendement dont une (01) de la convention, trois (03) du règlement d'exécution de la convention et une (01) du règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires ont été soumises à la Commission Politique et Régulation pour examen et adoption.

### Ces propositions sont relatives à :

- La consultation d'urgence de la Conférence des plénipotentiaires (Article 11.2 du règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP);
- L'introduction d'une nouvelle disposition sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Article 20 de la Convention de l'UPAP) ;
- La redéfinition de la vacance de siège (Article 6.1 du règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP);
- La procédure de pourvoi des sièges vacants au conseil d'administration (Article 6.2 du règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP);
- La procédure et au mode de consultation des Etats membres du bureau de la Conférence (Article 5 (bis) du règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires).

Les propositions d'amendement de la convention sont jointes en annexe 7.

A l'issue de la présentation, les membres de la commission Politique et Régulation ont, en vue d'insister sur l'implication des acteurs du secteur postal, reformulé les dispositions de l'article 20 (Nouveau) de la convention de l'UPAP relatif à la cybersécurité et à la protection des données à caractère personnel en les reformulant comme suit : « Les Etats membres notamment les acteurs du secteur postal... ». En outre, les participants à la session de la commission ont apporté une précision aux dispositions de l'article 5 (bis) du règlement intérieur de la Conférence relatif à la consultation d'urgence du bureau de la Conférence en ajoutant « des Etats membres du bureau de la Conférence » à la phrase « Autant que possible, la consultation a lieu par les moyens et modes les plus efficaces au regard de la nature et de l'urgence de la question, objet de la consultation. »

Les propositions d'amendement ont alors été adoptées par la Commission Politique et Régulation

# d) <u>Sur la procédure de passation de service entre les fonctionnaires élus entrants et sortants</u>

Elle a été présentée sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°02d. En effet, dans le but de favoriser une bonne appropriation de l'organisation et du fonctionnement du Secrétariat et d'assurer au Secrétariat général une bonne continuité de service par une meilleure prise en main des dossiers, il a été proposé une procédure de passation de service entre les fonctionnaires élus entrants et sortants. Cette procédure a été élaborée en dix (10) articles et prévoit ce qui suit :

Rep. Unie de Tanzanie

- les fonctionnaires élus entrants prennent fonction au siège de l'UPAP **deux (02)** semaines avant la date de la cérémonie officielle de passation de service ;
- la prise en charge par l'Union des frais d'hébergement, de restauration et le transport des fonctionnaires élus entrants pendant la période des **deux (02)** semaines.

La procédure de passation de service entre les fonctionnaires élus entrants et sortants est joint en **annexe 8**.

A l'issue de la présentation, les participants à la session de la Commission Politique et Régulation ont préconisé la réduction de la durée de **deux (2)** semaines à **une (01)** semaine pour ainsi minimiser les charges financières liées à la procédure de passation de service entre les fonctionnaires élus entrants et sortants.

Après examen du document, la commission a autorisé le Secrétariat général à transmettre le projet de procédure de passation de service à la Commission Finances et administration pour prise en compte ou pour considération.

#### 2. Présentation du rapport du groupe de travail sur le renforcement de la régulation

En sa qualité de présidente du Groupe de travail sur le renforcement de la régulation, Mme Massiratché FOFANA représentant la République de Côte d'Ivoire a, avant la présentation du rapport, exprimé toute sa reconnaissance à la République unie de Tanzanie et au Secrétariat général respectivement pour la bonne organisation de la 42ème session ordinaire du Conseil d'administration et la qualité des documents mis à la disposition des délégués.

Le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°03 et annexes ont été présentés aux membres de la Commission Politique et Régulation. Le rapport complet du Groupe de Travail sur le renforcement de la régulation est joint en annexe 9.

Consécutivement à la présentation du rapport du groupe de travail, le Secrétariat général a présenté, de façon détaillée, les annexes dudit rapport.

Il ressort desdites présentations ce qui suit :

# a) Sur l'élaboration des documents et modèles de régulation postale

Le rapport sur l'élaboration des documents et modèles de régulation postale a été présenté sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°03a.

Les membres de la commission Politique et Régulation ont été informé que la 1ère conférence des régulateurs postaux, tenue en 2023 à Dakar, a mis en place **quatre (4)** équipes thématiques composées d'Etats membres et de la CRASA.

Le mandat des équipes thématiques est d'examiner, sur proposition du secrétariat général, les documents suivants :

- Le cadre de collaboration entre régulateurs postaux africains ;
- Le cadre juridique et politique ;
- Le dispositif de développement et de renforcement des capacités du personnel chargé de la régulation postale ;
- Le cadre de régulation des activités financières postales.

Toutefois, le Secrétariat général n'a pu élaborer ces documents en raison de la non communication des documents et modèles sollicités par le Secrétariat général; et ce en dépit de l'appel lancé par le conseil d'administration lors de 41ème session ordinaire et des relances effectuées par le Secrétariat général.

Par ailleurs, au regard de la faible participation des Etats membres aux équipes thématiques, un appel a été lancé par le Président de la Commission. Ainsi, les Etats membres et organisations sous régionales suivants ont exprimé leur intérêt à participer aux travaux des équipes thématiques ainsi qu'il suit :

- Equipe thématique n°1 : Tanzanie, Kenya, EACO ;
- Equipe thématique n°2 : Ouganda, EACO ;
- Equipe thématique n°3 : Tanzanie, Kenya, EACO ;
- Equipe thématique n°4 : **EACO**, **Tanzanie**.

A l'issue de la présentation du rapport et des annexes, les membres de la commission Politique et Régulation ont adopté le rapport sur l'élaboration des documents de régulation postales et chargé le Secrétariat général d'examiner la possibilité de recourir à un consultant externe pour l'élaboration des cadres juridiques et politiques ainsi que de la politique de régulation des activités financières. Le rapport sur l'élaboration des documents et modèles de régulation est joint en **annexe 10**.

# b) <u>Sur l'état de mise en œuvre du plan d'actions du groupe de travail sur le</u> renforcement de la régulation

L'état de mise en œuvre du plan d'actions du groupe de travail sur le renforcement de la régulation a été présenté sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-doc n°03b et annexe. Le plan d'actions du groupe de travail sur le renforcement de la régulation comprend dix (10) livrables et trente et une (31) activités.

Il est ressorti de cette présentation que **neuf (09)** activités ont été réalisées et **vingt-deux (22)** activités sont en cours de réalisation.

Les activités en cours de réalisation sont liées à l'adoption par la commission de l'Union africaine de la directive postale africaine. Cependant, force a été de constater que cette directive n'a toujours pas été adoptée par la commission de l'Union africaine.

La commission Politique et Régulation a pris note de l'état de mise en œuvre du plan d'actions du groupe de travail sur le renforcement de la régulation. L'état de mise en œuvre du plan d'actions du groupe de travail est joint en **annexe 11**.

# c) <u>Sur l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations</u> <u>de la 41<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration sur les questions de régulation</u>

Le document n° **UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-doc** n°03c et annexe a été présenté à la Commission Politique et Régulation. Il est ressorti de cette présentation que le conseil d'administration a, lors de sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire, adopté **deux (02)** résolutions et **une (01)** recommandation qui ont été toutes mises en œuvre.

Cependant, les membres de la commission ont souhaité que soient ajoutées à la recommandation « Elaborer les cadres politiques et juridiques relatifs à la régulation postale » des activités supplémentaires telles que collecter, analyser les documents de régulation et élaborer les cadres politiques et juridiques relatifs à la régulation postale.

La commission Politique et Régulation a également pris note de l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration sur les questions de Politique et de Régulation. L'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations est joint en **annexe 12**.

Rep. Unie de Tanzanie

# d) Sur la proposition de thème pour le Forum des régulateurs postaux

La proposition de thème du Forum des régulateurs postaux a été présentée sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°03d.

Dans cet exposé, le Secrétariat général a proposé, pour validation, le thème ci-après pour l'édition 2024 du forum des régulateurs postaux : « **Comment la régulation postale peut-elle favoriser l'inclusion financière ?** » Pour ce faire, il a été proposé d'organiser **deux (02)** panels sur les sous thèmes suivants :

- 1<sup>er</sup> sous thème : l'état des lieux et perspectives de promotion de l'inclusion financière postale ;
- 2ème sous thème : les facteurs clés de succès de l'inclusion financière postale.

Avant de clore sa présentation, le Secrétariat général a lancé un appel à participer au forum des régulateurs postaux.

Cet appel a été appuyé par le Président de la commission et les Etats membres suivants se sont prononcés pour participer, en qualité de panélistes, au forum des régulateurs postaux ainsi qu'il suit :

- Panel n°1 : le Mali, l'Ouganda,
- Panel n°2 : La République de Côte d'Ivoire, le Malawi et La république unie de Tanzanie.

La commission Politique et Régulation a pris note du thème et des sous thèmes du forum des régulateurs postaux. Le document relatif à la proposition de thème du forum des régulateurs postaux est joint en **annexe 13.** 

# e) Sur la composition du bureau du forum des régulateurs postaux

Le Secrétariat général a présenté la proposition de composition du bureau du forum des régulateurs postaux sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°03e. Il a été rappelé que ce document fait suite à la résolution n°08/UPAP/CA/XLI/2023 portant adoption des termes de référence du Forum des dirigeants postaux et du Forum des régulateurs postaux.

Rep. Unie de Tanzanie

Conformément à cette résolution, le bureau du forum des régulateurs est composé de :

- Un (01) Président ;
- Un (01) Vice-Président ;
- Deux (02) rapporteurs.

En application de cette nouvelle composition du bureau du forum, le Secrétariat général a proposé le bureau suivant :

- Président : Région du Centre ;
- Vice-Président : Région du Nord ;
- Rapporteurs : Région de l'Ouest et Région Australe ;
- Secrétariat : Secrétariat général de l'UPAP.

A l'issue de la présentation, les membres de la Commission ont constaté l'absence de la Région de l'Est. En réponse à ce constat, le Secrétariat général a expliqué que l'absence de la région de l'Est se justifie par le fait que le nombre de sièges du bureau n'a pas permis de prendre en compte toutes les **cinq (05)** régions de l'UPAP. Or, cette région présidait déjà le bureau sortant. Ainsi, en vue de prendre en compte toutes les régions dans la composition du bureau. Ainsi, en vue de prendre en compte toutes les régions dans la composition du bureau, la commission Politique et Régulation, acquise à une approche inclusive, a ouvert la composition du bureau qui prend en compte toutes les **cinq (05)** régions de l'Union.

En plus, les membres de la Commission ont convenu de l'introduction du concept de « **Co présidents** » et de la présentation au Conseil d'administration d'un projet de résolution portant modification des termes de référence du forum des régulateurs postaux en sa partie relative à la composition du bureau.

Ainsi, la proposition de recomposition du bureau du forum des régulations se présente comme suit :

- Deux (02) Co-Présidents : Régions du Centre et du Nord ;
- Trois (03) rapporteurs : Régions de l'Ouest, de l'Est et du Sud.

Le document portant sur la proposition de composition du bureau du forum des régulateurs postaux est joint en **annexe 14.** 

# f) Sur la 2ème Conférence des régulateurs postaux

Une note sur l'organisation de la 2ème Conférence des régulateurs postaux a été présentée par le Secrétariat général sous le document n° **UPAP/CA/CAT/CPR/04/24-Doc No.03f.** Ce faisant, le Secrétariat général a proposé d'organiser la 2ème Conférence des régulateurs postaux sous le thème : « tendances émergentes du secteur postal et de la régulation à l'ère du numérique. »

Ce thème permettra aux participants de discuter sur les sous thèmes suivants :

- La digitalisation des activités traditionnelles des opérateurs dans le cadre de la facilitation de l'accès aux produits et la création des services à valeur ajoutée aux clients :
- Les défis techniques et juridiques de la digitalisation des services postaux ;
- Les techniques et méthodes de la régulation postale pour une digitalisation efficiente des Postes;
- Le renforcement des capacités sur les nouveaux métiers.

A la suite de la présentation du document, le Secrétariat général et le Président de la commission ont lancé un appel aux Etats membres à contribuer à l'organisation de la 2ème Conférence des régulateurs postaux en acceptant de l'abriter ou d'apporter toute assistance nécessaire au Secrétariat général dans l'organisation de cet évènement au cas où ladite conférence se tiendra au siège de l'UPAP à Arusha.

A l'issue des discussions, les membres de la commission ont invité le Secrétariat général de communiquer aux Etats membres la nouvelle date de la 2ème Conférence des régulateurs postaux dont l'organisation a été reportée à une date ultérieure. Toute chose qui pourrait permettre aux Etats membres de mieux apprécier leur disponibilité à abriter l'évènement ou à assister le Secrétariat général.

La commission Politique et Régulation a pris note du document relatif à l'organisation de la 2ème Conférence des régulateurs postaux. Le document y relatif est joint en **annexe 15**.

#### VII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La date et le lieu de la prochaine réunion seront communiqués ultérieurement aux membres de la Commission Politique et Régulation, après concertation entre le Secrétariat général et le bureau.

#### VIII. DIVERS

Aucun point de divers n'a été présenté ni par le Secrétariat général ni par les membres de la Commission.

#### IX. CLOTURE

Le Secrétaire général adjoint de l'UPAP a exprimé sa reconnaissance aux membres de la Commission Politique et Régulation pour leur participation active et leurs contributions pertinentes aux travaux. Il a aussi remercié le personnel du Secrétariat général pour le travail abattu.

Quant au Président de la Commission, il a d'abord exprimé sa profonde gratitude à la République unie de Tanzanie pour l'excellente organisation. Ensuite, Il a salué le climat fraternel dans lequel les échanges se sont déroulés avant de remercier les membres de la commission, le Secrétariat général et les interprètes respectivement pour la qualité des contributions, des documents de travail et de l'interprétation. Il a, enfin, clôturé la session de la Commission Politique et Régulation à 13h 15 TU+3.

#### X. RECOMMANDATIONS

A la suite de la présentation des rapports des groupes de travail et des annexes, la commission Politique et Régulation recommande au conseil d'administration de :

- Recommande aux Etats membres à répondre, dans un délai de deux (02) semaines, au questionnaire sur la régulation postale;
- Invite les Etats membres, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à mettre en place, des autorités de régulation des activités postales ;
- Adopter les modifications apportées à la composition du bureau du forum des régulateurs postaux;
- Adopter le principe de présentation d'un projet de résolution relative aux propositions d'amendement des Actes de l'Union.

ANNEXE 1: PROJETS DE DECISION, RESOLUTION ET DE RECOMMANDATIONS

Résolution N°xx/UPAP/CA/XLII/2024

Relative à la présentation à la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP d'une résolution d'amendement des Actes de l'Union

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 42ème session ordinaire du 11 au 12 juin 2024, à Arusha, en Tanzanie ;

Vu la Convention de l'UPAP :

Vu en outre le Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

**Vu** enfin le Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Ayant pris connaissance des propositions d'amendements des Actes de l'Union relatives à la consultation d'urgence du bureau de la conférence, la cybersécurité, la protection des données à caractère personnel ainsi que la vacance de siège au conseil d'administration.

Notant que lesdites propositions portent sur les Actes de l'Union ;

**Convaincu** de la pertinence desdites propositions qui visent à remédier aux insuffisances des Actes de l'Union ;

Ayant examiné la recommandation de la Commission Politique et Régulation ;

**APPROUVE** 

Le principe de présentation à la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence d'un projet de résolution relative à l'amendement des Actes de l'Union tel que sus énoncé ;

**CHARGE** 

Le Secrétariat général de la présentation des propositions d'amendements, jointes en annexe, à la prochaine Conférence des plénipotentiaires.

Fait à Arusha, en Tanzanie, le 12 juin 2024

#### Décision N°xx/UPAP/CA/XLII/2024

Portant modification de la composition du bureau du Forum des régulateurs postaux africains et du bureau des dirigeants postaux

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 42ème session ordinaire du 11 au 12 juin 2024, à Arusha, en Tanzanie ;

**Vu** la convention de l'UPAP;

Vu aussi le Règlement d'exécution de la convention de l'UPAP;

Vu enfin le Règlement intérieur du conseil d'administration ;

**Considérant** la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017 du Conseil d'administration de l'UPAP du 10 mai 2017, portant instauration d'un Forum des régulateurs postaux africains ;

**Considérant en outre** la résolution N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019 du Conseil d'administration en date du 19 juin 2019, instituant un Forum annuel des dirigeants postaux africains ;

**Considérant enfin** en outre la Résolution N°07/UPAP/CA/XLI/2023 du 30 août 2023, portant adoption des termes de référence du Forum des dirigeants postaux et du Forum des régulateurs postaux africains ;

**Notant** l'approche inclusive préconisée par la Commission Politique et Régulation afin de donner l'opportunité à toutes les **cinq (05)** régions d'être représentées dans le bureau du forum des régulateurs postaux et celui du forum des dirigeants postaux ;

Notant aussi l'introduction du concept de « Co-Présidents »

**Ayant** examiné la recommandation de la Commission Politique et Régulation relative à la modification de la composition du bureau du forum des régulateurs postaux et celui du forum des dirigeants postaux ;

#### **DECIDE:**

De la composition du bureau du Forum des régulateurs postaux et de celui du forum des dirigeants postaux ainsi qu'il suit :

Co-Présidents : Régions du Centre et du Nord ;

- Rapporteurs : Régions de l'Ouest, l'Est et du Sud ;

Secrétariat : Secrétariat général.

#### **CHARGE**

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Arusha, en Tanzanie, le 12 juin 2024

#### Recommandation N°xx/UPAP/CA/XLII/2024

Portant mise en place des autorités de régulation des activités postales

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 42ème session ordinaire du 11 au 12 juin 2024, à Arusha, en Tanzanie ;

Vu la convention de l'UPAP;

Vu aussi le Règlement d'exécution de la convention de l'UPAP ;

Vu enfin le Règlement intérieur du conseil d'administration ;

Ayant noté l'ouverture du secteur postal dans bon nombre d'Etats membres ;

**Considérant** le rôle important des autorités de régulation dans la lutte contre la concurrence déloyale, l'amélioration de la qualité et l'accroissement de la compétitivité du secteur postal ;

Ayant examiné la recommandation de la Commission Politique et Régulation

#### **DECIDE:**

La mise en place, pour les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, des autorités de régulation des activités postales

#### **CHARGE**

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente recommandation

Fait à Arusha, en Tanzanie, le 12 juin 2024

#### **ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS**

# THE 42<sup>ND</sup> ORDINARY SESSION OF PAPU ADMINISTRATIVE COUNCIL FROM 3<sup>RD</sup> TO 14<sup>TH</sup> JUNE 2024 IN ARUSHA, UNITED REPUBLIC OF TANZANIA. POLICY AND REGULATORS COMMITTEE (4<sup>TH</sup> JUNE 2024)

S/N	NAME/NOM	COUNTRY/PAYS	ORGANISATION	TELEPHONE	EMAIL
1.	EDWALD MMUSI	BOTSWANA	BOCRA	+267 368 5582/ +267 729 716 48	mmusi@bocra.org.bw
2.	SANA DAVID COMPAORE	BURKINA FASO	MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	+226 70322616	david.compaore@tic.gov.bf
3.	FOFANA-BAKAYOKO MASIRATCHE	COTE D'IVOIRE	MINISTERE MTND	+255 748 621 414	Mass.fofana@telecom.gouv.ci
4.	ADOU BIENDJUI JOSEPHINE	CÔTE D'IVOIRE	ARTCI	+225 505 982 806	adou.josephine@artci.ci
5.	MUYEMBE SABULONI JOSEPH	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	ARPTC	+243 815 279 449	joseph.muyembe@arptc.gouv.cd
6.	WETSHI AKILA ARIELLE	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	ARPTC	+243 815 770 027	arielle.wetshi@arptc.gouv.cd

7.	BILILO BIBICHE	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS	+243 991 535 475	bibichebililo@gmail.com
8.	MAKABU ALEX	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS	+243 817 382 424	beyakaltalex2015@gmail.com
9.	ALEXIS SINARINZI	EACO	EACO	+257 7990 7266	asinarinzi@eaco.int
10.	ABDELNABY HAMDI ABDELNABY ABOELNAGA	EGYPT	EGYPT POST	+201 11 882 0703	ahamdi@egyptpost.org
11.	MATANO NDARO	KENYA	COMMUNICATIONS AUTHORITY CA	+254 722 819 870	ndaro@go.ke
12.	ALBERT MUGO MWANIKI	KENYA	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	+254 718 958 310	mwaniki@ca.go.ke
13.	MADALO PHIRI	MALAWI	MACRA	+265 999 950 595	madalo.phiri@macra.mw
14.	SERA MDALA	MALAWI	MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA)	265 0888 352 499	sera.mdala@macra.mw
15.	ANGEL BANDA	MALAWI	MALAWI POSTS CORPORATION	265 888 209 966	abanda@malawiposts.com

16.	HILLARY NAMAINJA	MALAWI	MINISTRY OF INFORMATION & DIGITALIZATION	+265 888 770 400	hillary.namainja@ict.gov.mw
17.	FATIMATA TOURE	MALI	AMRTP	+223 667 959 23	ftoure@amrtp.ml
18.	IDRISSA LY	MALI	AMRTP (REGULATOR)	+223 763 169 85	ily@amrtp.ml
19.	ARMANDO RAFAEL ARMANDO ALMOCO	MOZAMBIQUE	INCM	258 844 892 779	ralmoco@incm.gov.mz
20.	MARIA DOS ANJOS FERNANDA CHAVRY LANGA	MOZAMBIQUE	INCM	258 8432030	malanga@incm.gov.mz
21.	HELENE VOSLOO	NAMIBIA	COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF NAMIBIA	+264 812 705 446	hvosloo@cran.na
22.	MOHAMED ABDALLA ALDOMA ABKER	SUDAN	SUDAN POSTAL SERVICES CO. LTD.	+249 913 894 133	mohamedabdalla@sudapost.sd
23.	THADEO CHARLES JAWA	TANZANIA	MICIT	+255 674 211 618	thadeo.jawa@mawasiliano.go.tz
24.	DOMINIKI F. MWAKIONYERA	TANZANIA	MICITY	+255765 354 985	dominiki.mwakionyera@mawasil iano.go.tz

25.	SELEMAN DAFFY MWARABU	TANZANIA	POST	+255 742 718 705	seleman.mwarabu@posta.co.tz
26.	ABEL JOHN	TANZANIA	TCRA	+255 713 432 464	abel.john@tcra.go.tz
27.	ABDURAHMAN MILLAS	TANZANIA	TCRA	+255 716 474 000	abdulrahman.issa@tcra.go.tz
28.	HERIETH SHIJA	TANZANIA	TCRA	715584748	herieth.shija@tcra.go.tz
29.	ERICK MASIMILLIAN	TANZANIA	TPC	+255684 457 306	Maximillianerick3@gmail.com
30.	GEOFFREY SSENGENDO	UGANDA	UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION	256 077 246 161	ssengendo@ucc.co.ug
31.	VICTORIN NAWAJJI SSEKANDI	UGANDA	UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION	+256 782 551 143	vsekandi@ucc.co.ug
32.	WAISWA ABUDU SALLAM	UGANDA	UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION	256 775 962 821	awaiswa@ucc.co.ug
33.	NORMAN MAULE	ZAMBIA	ZAMBIA POSTAL SERVICES COPRORATION (ZAMPOST)	+260 967 220 140	normanmaule@zampost.com.zm

34.	ALFRED MARISA	ZIMBABWE	POTRAZ	+263 3712 860 766	marisa@potraz.zw
35.	KENEDY DEWERA	ZIMBABWE	POTRAZ	+263 772 125 414/ +41 766 670 249 (WHATSAPP)	dewera@potraz.zw
36.	MARTIN MUCHATIBAYA	ZIMBABWE	POTRAZ	+263 772 129 289	muchatibaya@potraz.zw
37.	REVAI MUKURUBA	ZIMBABWE	POTRAZ	+263 772 125 416	mukuruba@potraz.zw
38.	SAWADOGO PHILIPPE ARNAUD	PAPU	PAPU	+255 686 443 115	prl@papu.co.tz
39.	OUMAROU LY	PAPU	PAPU	+255 712 963 409	lop@papu.co.tz
40.	JESSICA HOPE SSENGOOBA	PAPU	PAPU	+255 694 267 461	asg@papu.co.tz
41.	LELO MALLYA	PAPU	PAPU	+255 754 344 135	it@papu.co.tz

# **ANNEXE N°3**

42EME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*\*

**COMMISSION POLITIQUE ET REGULATION** 

\*\*\*\*\*\*

PROJET D'ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*\*

3-4 Juin 2024

• Président : **Kenya** ;

• 1er vice-président : **Sénégal** ;

• 2ème vice-président : **Algérie** ;

• Rapporteurs : Malawi et Mali ;

• Secrétariat : Secrétariat général de l'UPAP.

HORAIRES	<u>ACTIVITES</u>	<u>INTERVENANTS</u>					
	PREMIÈRE JOURNÉE						
	SESSION 1 (Matinée)						
10 :00 - 10 :20	1. Propos liminaires du :	Président de la commission					
	- Président de la commission Politique et Régulation	Secrétaire général de l'UPAP					
	- Secrétaire général de l'UPAP						
10 :20 - 10 :30	10 :20 - 10 :30 2. Adoption du projet d'ordre du jour Commission Politique et Régula						
	UPAP/CAT/CPR/04/2024-Doc n°01						
	3. Présentation du rapport du groupe de travail sur l'harr juridiques	nonisation des cadres politiques et					
	UPAP/CAT/CPR/04/2024-Doc N	°02 et annexes					
3.1. Etat de mise en œuvre du plan d'actions du Groupe de travail  Président du groupe de travail							
10 :30 -13 :00	UPAP/CAT/CPR/04/2024-Doc N°02a et annexes						
		Commission politique et régulation					

	3.2. Point de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 41ème session ordinaire du Conseil d'administration relatives aux questions de politique UPAP/CAT/CPR/04/2024-Doc N°02b et annexes	
13 :00 - 14 :30	PAUSE DEJEU	NER
	SESSION 2 (Après midi)	
	3.3. Propositions d'amendement des actes de l'Union	Président du groupe de travail
14 :30 - 16 :30	UPAP/CAT/CPR/04/2024-Doc N°02c et annexes	Commission politique et régulation
16 :30 -17 :00	PAUSE CAFE	
17 :00-18 :00	<b>3.4.</b> Procédure de passation de service entres les fonctionnaires élus entrants et sortants	Président du groupe de travail  Commission politique et régulation
	UPAP/CAT/CPR/04/2024-Doc N°02c et annexes	

DEUXIEME JOURNÉE							
	SESSION 1 (Matinée)						
	4. Présentation du rapport du groupe de travail sur le renforcement de la régulation UPAP/CAT/CPR/04/2024 - Doc N°03 et annexes						
	4.1. Rapport sur l'élaboration de documents sur les modèles de régulation postale	Président du groupe de travail					
	UPAP/CAT/CPR/04/2024 - Doc N°03a						
	4.2. Etat de mise en œuvre du plan d'actions du Groupe de travail	Commission politique et régulation					
	UPAP/CAT/CPR/04/2024 - Doc N°03b et annexes						
9 :00 - 13 :00	4.3. Etat de mise en œuvre des décisions, Résolutions et recommandations de la 41ème session ordinaire du conseil d'administration sur les questions de régulation						
	UPAP/CAT/CPR/04/2024 - Doc N°03c et annexes						
	<b>4.4.</b> Proposition de thème pour le Forum des régulateurs postaux	Président du groupe de travail					
	UPAP/CAT/CPR/04/2024 - Doc N°03d	Commission politique et régulation					
	4.5. Proposition sur la composition du bureau du Forum des régulateurs postaux	Président du groupe de travail					
	UPAP/CAT/CPR/04/2024 - Doc N°03e	Commission politique et régulation					
13 :00-14 :30	13 :00-14 :30 PAUSE DEJEUNER						
	SESSION 2 (Après midi)						
14 :30 -15 :30	4.6. Note sur la Conférence des régulateurs postaux africains	Président du groupe de travail					
	UPAP/CAT/CPR/04/2024 - Doc N°03f	Commission politique et régulation					

15 :30 - 16 :00	PAUSE CAFE				
16 :00 - 17 :00		Président de la commission			
	5. Synthèse des recommandations de la commission	Secrétaire général de l'UPAP			
17 :00 - 17 :15		Président de la commission			
	6. Date et lieu de la prochaine session				
		Secrétaire général de l'UPAP			
17 :15 - 17 :30		Commission politique et régulation			
	7. Divers				
		Secrétaire général de l'UPAP			
17 :30 - 18 :00		Président de la commission			
	8. Clôture				
		Secrétaire général de l'UPAP			

#### **ANNEXE 4**



#### UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc N°02 et Annexes

Original: français

COMMISSION POLITIQUE & REGULATION (CPR)
GROUPE DE TRAVAIL HARMONISATION POLITIQUE & JURIDIQUE (GTHPJ)

# RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HARMONISATION DES CADRES POLITIQUES ET JURIDIQUES

#### Point n°3 de l'ordre du jour

#### 5. Objet

Rapport de la réunion du Groupe de travail sur harmonisation des cadres politiques et juridiques

#### 7. Décision attendue

- i) Examiner et prendre acte du rapport du Groupe de travail ;
- ii) Formuler des observations et commentaires ;
- iii) Adopter les recommandations du Groupe de travail.

# 6. Références/paragraphes

- Documents de travail;
- Echanges des participants ;
- Décisions du groupe de travail.

#### I. INTRODUCTION

- 1. Le groupe de travail sur l'harmonisation politique et juridique s'est réuni le 14 mars 2024 à partir de 11h00 TU et s'est réuni de nouveau le 16 mai 2024 à la même heure. Les deux séances se sont déroulées en distanciel.
- 2. Les travaux du 14 mars se sont tenus sous la présidence de la République du Zimbabwe représentée par M. Kennedy Dewera avec la participation des Etats membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burundi, Côte d'ivoire, Egypte, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Tanzanie et Zimbabwe. L'équipe du Secrétariat général de l'UPAP était conduite par Dr. Sifundo Chief Moyo, Secrétaire général. La liste des participants est jointe en annexe 1.
- 3. Le groupe de travail s'est réuni à nouveau le 16 mai 2024 pour épuiser les autres points inscrits à l'ordre du jour de la séance précédente. Cette séance était présidée par la République du Bénin, représentée par Mme Saraï Agbodja avec comme participants les Etats membres ciaprès : Bénin, Burkina Faso, Egypte, Mali, République Démocratique du Congo, République unie de Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe. L'équipe du Secrétariat général de l'UPAP, sous la direction de Mme Jessica Hope Ssengooba, la Secrétaire générale adjointe, assurait le secrétariat des travaux. La liste des participants est jointe en annexe 2.

#### II. POINTS SAILLANTS DES DEBATS

- 1. La première réunion du groupe de travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques était consacrée à onze (11) points dont cinq (05) documents de travail. Les points saillants débattus au cours de la réunion étaient les suivants :
  - i) Etat de mise en œuvre du plan d'actions du Groupe de travail ;
  - ii) Point de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandation de la 41 ème session ordinaire du Conseil d'administration relatives aux questions de politique ;
  - iii) Procédure de passation des charges entre les fonctionnaires élus entrants et sortants.

Le projet d'ordre du jour de la réunion est joint en annexe 3.

- 2. Quant à la deuxième réunion du groupe de travail, elle s'est penchée sur les dossiers soumis à son examen au terme de la séance du 14 mars dernier. Les débats ont porté sur deux (02) questions de fond évoquées dans le rapport de l'équipe d'experts juridiques, à savoir :
  - i) Les propositions d'amendement des actes de l'Union ;
  - ii) L'avis juridique sur la procédure suivie pour admettre le Bénin, la République Démocratique du Congo et le Royaume du Maroc au Conseil d'administration.

Le projet d'ordre du jour de la réunion est joint en annexe 4.

#### III. RAPPEL DU BUREAU DU GROUPE DE TRAVAIL

Le bureau du groupe de travail se compose comme suit :

- Président : Zimbabwe ;
- 1er vice-président : Eswatini ;
- 2ème vice-président : **Bénin** ;
- Rapporteurs : Tanzanie et Burkina Faso ;
- Secrétariat : Secrétariat général de l'UPAP.

#### IV. PRESENTATION DES RAPPORTS

Les rapports complets des réunions du groupe de travail ainsi que les annexes y afférentes sont joints au présent document.

#### V. RECOMMANDATIONS

Le groupe de travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques formule les recommandations suivantes pour examen et adoption par la Commission politique et régulation :

# (a) Sur l'état de mise en œuvre du plan d'actions du Groupe de travail

Invite les États membres à :

- i) répondre dans les meilleurs délais au questionnaire diffusé par le Secrétariat général;
- ii) proposer l'amendement des Actes de l'UPU à l'instar des pays membres de l'UPU dans d'autres régions du monde ;

iii) harmoniser, sous la houlette du Secrétariat général de l'UPAP, les positions de l'Afrique en amont des réunions de l'UPU afin de permettre au continent de s'exprimer d'une seule voix.

Quant au Secrétariat général de l'UPAP, il doit identifier les insuffisances et les lacunes dans les Actes de l'UPU afin qu'elles soient examinées avec les Etats membres.

- (b) <u>Prendre acte de l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 41ème session ordinaire du conseil d'administration relatives aux questions de politique</u>
- (c) <u>Sur les procédures de passation de service entre les fonctionnaires élus entrants et les fonctionnaires élus sortant</u>
  - i) Adopter les procédures de passation de service ;
  - ii) Autoriser le Secrétariat général à transmettre la procédure à la Commission finances et administration.

## (d) Sur les propositions d'amendement de la Convention de l'Union

Adopter les propositions d'amendement des actes de l'Union et du Règlement Intérieur de la Conférence des Plénipotentiaires telles que détaillées dans le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024-Doc n°02c.

#### VI. DECISIONS

La Commission est invitée à :

- ✓ Examiner et prendre acte du rapport du groupe de travail ;
- ✓ Formuler toutes observations et/ou tous commentaires pertinent (es);
- ✓ Adopter les recommandations formulées par le groupe de travail et de les proposer au Conseil d'administration.

# ANNEXE 1 : Liste des participants de la réunion du 14 mars 2024

N°	NOM ET PRENOM (s)	ADRESSES MAIL	PAYS/ORGANISATION
1.	Saraï AGBODJA	asarai@arcep.bj	Bénin
2.	Nafisat Sani Oje	nafeesahdunny2011@gmail.com	Nigeria
3.	Mme Moussa Aïchatou HABOU	moussaichat72@gmail.com	Niger
4.	Alfred Fang	alfred_fang@yahoo.com	UPAP
5.	Léocadie NDIKUMANA	ndileocadie@gmail.com	Burundi
6.	Dr MUYEMBE Joseph	joseph.muyembe@arptc.gouv.cd	République démocratique
			du Congo
7.	Kennedy DEWERA	dewera@potraz.zw	Zimbabwe
8.	Cyprien BOPE INGOMPA	cyprien.bope@arptc.gouv.cd	République démocratique
			du Congo
9.	Thawab HERZALLAH	t.herzallah@arpce.dz	Algérie
10	krimo hocini	k.hocini@arpce.dz	Algérie
11	Khadidja Dahmani	k.dahmani@arpce.dz	Algérie
12	AMINA BOUDISSA	a.annabi@arpce.dz	Algérie
13	Habu Zoaka	habu.zoaka@gmail.com	Nigeria
14	jane Masara	jmasara@posta.co.ke	Kenya
15	Rachel Kalala	deborah.kalala25@gmail.com	République démocratique
			du Congo
16	Arielle WETSHI	arielle.wetshi@arptc.gouv.cd	République démocratique
			du Congo
17	Francoise LUFULUABO	francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd	République démocratique
			du Congo
18	Tania Chibesakunda	tchibesakunda@incm.gov.mz	Mozambique
19	Sihem Kara	s.kara@arpce.dz	Algérie
20	Fatoumata SANOGO MAÏGA	smfatley@gmail.com	Côte d'ivoire
21	lelo mallya	cop@papu.co.tz	UPAP
22	Pascal CAPOCHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr	UPAP
23	Nathan Mkandawire	qs@papu.co.tz	UPAP
24	Oumarou LY	lop@papu.co.tz	UPAP
25	EG-Mirette ELZAKHER	nesma_essam@egyptpost.org	Egypte

26	SAWADOGO Philippe Arnaud	prl@papu.co.tz	UPAP
27	- Maria Langa	malanga@incm.gov.mz	Mozambique
28	Hillaria Mazenge	qso@papu.co.tz	UPAP
29	Maina Johnson	johnson.maina@posta.co.ke	Kenya
30	Michael Onyezewe	af@papu.co.tz	UPAP
31	Emmanuel LEKWOT PETER	elpeterz@yahoo.com	Nigéria
32	Violet Molete	vmolete@icasa.org.za	Afrique du Sud
33	Jude Ferdinand Asu Tarh	judetarh@gmail.com	UPAP
34	AMOUR HAMIL BAKARI	cemkoba@yahoo.com	Tanzanie
35	Dr Sifundo Chief Moyo	scmoyo1@gmail.com	UPAP
36	Bwighane Nkhonjera	bnkhonjera@malawiposts.com	Malawi
37	Aderonke Adeola	aderonkeolamipo14@gmail.com	Nigéria
38	CECILIA MKOBA	cecilia.mkoba@tcra.go.tz	Tanzanie
39	Siphiwe Hlongwane	shlongwane@icasa.org.za	Afrique du Sud
40	Nicole Kadjo	kadjo.sandrine@artci.ci	Côte d'ivoire
41	SA_Esther Gopane	egopane@icasa.org.za	Afrique du Sud
42	Jessica Ssengooba	asg@papu.co.tz	UPAP
43	Dominiki MWAKIONYERA	dominiki.mwakionyera@mawasiliano.go.tz	Tanzanie
44	Fatimata TOURE	ftoure@amrtp.ml	Mali

# ANNEXE 2 : Liste des participants de la réunion du 16 mai 2024

N°	NOM ET PRENOM (s)	ADRESSES MAIL	PAYS/ORGANISATION
1.	Saraï AGBODJA	asarai@arcep.bj	Bénin
2.	Francoise LUFULUABO	francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd	République démocratique du Congo
3.	lelo mallya	cop@papu.co.tz	UPAP
4.	Pascal CAPOCHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr	UPAP
5.	Nathan Mkandawire	qs@papu.co.tz	UPAP
6.	Oumarou LY	lop@papu.co.tz	UPAP
7.	EG-Mirette ELZAKHER	nesma_essam@egyptpost.org	Egypte
8.	SAWADOGO Philippe	prl@papu.co.tz	UPAP
	Arnaud		
9.	Hillaria Mazenge	qso@papu.co.tz	UPAP
10	Michael Onyezewe	af@papu.co.tz	UPAP
11	Jude Ferdinand Asu Tarh	judetarh@gmail.com	UPAP
12	Jessica Ssengooba	asg@papu.co.tz	UPAP
13	Idrissa LY	ftoure@amrtp.ml	Mali
14	BOUGMA Issaka		Burkina Faso
15	Victoria Sekandi		Ouganda
16	Yonna Singogo	afo@papu.co.tz	UPAP
17	ABDATI KA		Sénégal
18	DOROSSELA		Tanzanie
19	CECILIA		Tanzanie

# ANNEXE 3 : Projet d'ordre du jour de la réunion du 14 mars 2024

	PROJET D'ORDRE DU JOUR	RESPONSABLE
1.	Propos liminaires	
	<ul> <li>Président</li> </ul>	<ul> <li>Président du groupe de travail</li> </ul>
	<ul> <li>Secrétaire général</li> </ul>	<ul> <li>Secrétaire général</li> </ul>
2.	Confirmation des membres du Bureau	<ul> <li>Secrétariat général</li> </ul>
3.	Adoption de l'ordre du jour	<ul> <li>Président</li> </ul>
	UPAP/CPR/GTPJ/03/2024 - Doc N°01	<ul> <li>Groupe de travail</li> </ul>
4.	Etat de mise en œuvre du plan d'action du Groupe	Groupe de travail
	de travail	Secrétariat général
	UPAP/CPR/GTPJ/03/2024 - Doc N°02 et annexe	Occidanat general
	Question soulevée par le Mali relative à la	
5.	composition du Conseil d'administration lors de sa	Groupe de travail
	41 <sup>ème</sup> session ordinaire.	Secrétariat général
	UPAP/CPR/GTPJ/03/2024 - Doc N°03	
	Point de la mise en œuvre des résolutions de la 41ème	_
6.	session ordinaire du Conseil	Groupe de travail
	d'administration relatives aux questions de politique	Secrétariat général
	UPAP/CPR/GTPJ/03/2024 - Doc N°05 et annexe	
_	Procédure de passation des charges entre les	Groupe de travail
7.	fonctionnaires élus entrants et sortants.	Secrétariat général
	UPAP/CPR/GTPJ/02/2024 - Doc N°06 et annexe	Ţ.
8.	Date et lieu de la prochaine réunion	Groupe de travail
	•	Secrétariat général
9.	Divers	Groupe de travail
J.		Secrétariat général
10.	Date de production du rapport du Groupe de travail	Secrétariat général
11.	Clôture	<ul> <li>Secrétaire général</li> </ul>
		<ul> <li>Président du Groupe de travail</li> </ul>

### ANNEXE 4 : Projet d'ordre du jour de la réunion du 16 Mai 2024

N°	PROJET D'ORDRE DU JOUR	RESPONSABLE
1.	<ul><li>Propos liminaires</li><li>Président du Groupe de travail</li><li>Secrétaire général de l'UPAP</li></ul>	<ul><li>Président du groupe de travail</li><li>Secrétaire général</li></ul>
2.	Confirmation des membres du Bureau	<ul> <li>Secrétariat général de l'UPAP</li> </ul>
3.	Adoption du projet d'ordre du jour UPAP/CPR/GTHPJ/05/2024 - Doc N°01	<ul><li>Président du groupe de travail ;</li><li>Groupe de travail.</li></ul>
4.	Rapport du Groupe d'experts juridiques UPAP/CPR/GTHPJ/05/2024 - Doc N°02	<ul><li>Président du Groupe d'experts juridiques</li><li>Groupe de travail</li></ul>
5.	Date et lieu de la prochaine réunion	<ul><li> Groupe de travail</li><li> Secrétariat général</li></ul>
6.	Divers	<ul><li> Groupe de travail</li><li> Secrétariat général</li></ul>
7.	Date de production du rapport du Groupe de travail	Secrétariat général de l'UPAP
8.	Clôture	<ul><li>Secrétaire général</li><li>Président du Groupe de travail</li></ul>



# GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HARMONISATION DES CADRES POLITIQUE & JURIDIQUE (GTPJ) 14 mars 2024, en distanciel

#### UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024 - Doc n°02a et Annexe

Original : français

# ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL HARMONISATION DES CADRES POLITIQUE ET JURIDIQUE

#### Point n°3.1 de l'ordre du jour

#### 1. Objet

Etat de mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail harmonisation politique et juridique

#### 3. Décision attendue

- Prendre note du document :
- Formuler toutes observations et/ou recommandations pertinentes;
- Adopter les recommandations

#### 2. Références/paragraphes

Plan d'action de la Commission politique et régulation du cycle guadriennal 2022-2025

#### I. INTRODUCTION

Depuis son adoption le plan d'action du Groupe de travail harmonisation politique et juridique a été progressivement mis en œuvre. Le présent document fait le point de sa mise au jour des travaux de la présente réunion.

#### II. ETAT DE MISE EN OEUVRE

L'état de mise en œuvre du plan d'actions est récapitulé dans le tableau ci-après pour examen.

#### III. DECISION ATTENDUE

La Commission est invitée à prendre note du document, formuler toutes observations pertinentes et à adopter les recommandations suivantes :

- i) Répondre dans les meilleurs délais au questionnaire diffusé par le Secrétariat général ;
- ii) Proposer l'amendement des Actes de l'UPU à l'instar des pays membres de l'UPU dans d'autres régions du monde ;
- iii) Harmoniser, sous la houlette du Secrétariat général de l'UPAP, les positions de l'Afrique en amont des réunions de l'UPU afin de permettre au continent de s'exprimer d'une seule voix.

N°	LIVRABLES	ACTIVITES	DATE DE	ETAT DE REALISATION
			REALISATION	
1.	Termes de référence (Tdrs) de	S'approprier des Tdrs de la		Réalisé : Les Tdrs ont été adoptés par la 40ème session
	la Commission	Commission	Trimestre 3 de 2022	ordinaire du CA tenue à Kinshasa du 12 au 14 juillet 2022
		Mettre en œuvre les Tdrs		Réalisé : Ils sont mis en œuvre de façon continue tout
				au long du cycle
2.	Doter la Commission d'un	Examiner le projet de Règlement	Trimestre 2 de 2022	Réalisé: La commission a examiné son règlement
	Règlement intérieur	intérieur		intérieur en février 2022
		Adopter le Règlement intérieur en		Réalisé : La commission a adopté son règlement
		interne		intérieur en février 2022 ;
		Soumettre le Règlement		Réalisé: Le règlement intérieur harmonisé des
		intérieur au CA pour		commissions a été examiné et adopté par le conseil
		adoption		d'administration en sa 41ème session ordinaire tenue du
		'		29 au 30 Août 2023 à Arusha
		Appliquer le Règlement intérieur		Réalisé: Le règlement intérieur harmonisé est
				d'application continue.
3.	Proposer des amendements	Examiner les propositions	Trimestre 2 de 2025	En cours: Des propositions d'amendement en ce qui
	aux Actes de l'Union	d'amendements des Actes de		concerne l'introduction des réunions en ligne ont été
		l'Union		examinés en 2023.
				Etant donné que cette activité doit se poursuivre tout au
				long du cycle, d'autres propositions d'amendement
				seront examinées en mars 2024 en vue d'une
				soumission à la 42ème session du conseil d'administration

**En cours:** Les propositions d'amendement du Examiner propositions les du Règlement règlement financier, du règlement intérieur de la d'amendements financier, Règlement conférence, du conseil, des commissions et du Personnel et du Règlement règlement du personnel seront examinées à la prochaine lintérieur de la Conférence et du réunion du groupe de travail et soumises au conseil d'administration à sa 43ème session ordinaire. Conseil Réalisé: Les amendements aux Actes en ce qui Soumettre les recommandations à l'examen du CA et/ou de la CP concerne l'introduction des réunions en ligne ont été soumis au conseil d'administration à sa 41ème session ordinaire tenue du 29 au 30 août 2023 à Arusha Le conseil d'administration a adopté une résolution autorisant le Secrétariat général à soumettre une résolution portant modification des actes à la 11ème session ordinaire de la conférence des plénipotentiaires. Superviser la mise en œuvre Mettre en place par le Secrétariat Trimestre 2 de 2025 Réalisé : les deux (02) organes disposent d'un cadre de des décisions, résolutions et général d'un cadre de suivisuivi évaluation des résolutions et recommandations. recommandations la lévaluation de la mise en Conférence de œuvre des décisions, résolutions plénipotentiaires et le let recommandations de la CP et Conseil d'administration du CA relatives aux questions de Examiner le cadre proposé de Réalisé : le cadre de suivi-évaluation de la mise en de la mise politique suivi-évaluation œuvre des décisions, résolutions et recommandations œuvre des décisions. de la conférence et du conseil ont été examiné par la résolutions et recommandations commission Politique et Régulation en juillet 2022 de la CP et du CA

Réalisé: le cadre de suivi évaluation des décision. Soumettre le cadre de suiviévaluation au Conseil pour adoption résolutions et recommandations de la conférence et du CA a été adopté par le conseil d'administration à sa 40 ème session tenue du 12 au 14 juillet 2022 à Kinshasa. Dresser l'état de mise en œuvre Réalisé: l'état de mise en œuvre des décisions. résolutions recommandations des décisions, résolutions et et est dressé recommandations de la CP et du annuellement pour être soumis à la conférence et/ou au CA conseil. Réalisé: le cadre de suivi évaluation des décisions. Examiner les états de mise en œuvre des décisions. Résolutions résolutions et recommandations du conseil et de la recommandations de conférence est actualisé annuellement Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration selon les périodicités définies 5. Élaborer un cadre politique de Soumettre pour examen et Trimestre 2 de 2025 En cours : Par correspondance du 8 février 2023, le Secrétariat général a sollicité des Etats membres et l'Union dans les domaines approbation les dernières Unions restreintes la communication de modèles devant opérationnel laltendances en matière de de permettre l'élaboration d'importants documents. La régulation postale gouvernance Communication Regulator's Association of Southern Africa (CRASA) et la Southern Africa postal operators' association (SAPOA) ont communiqués leurs modèles. C'est ainsi que le conseil d'administration, lors de sa 41 ème session ordinaire, a instruit le Secrétariat général de relancer les Etats membres et les Unions restreintes qui en disposent pour lui en procurer. A cet effet, une correspondance de relance a été envoyée. Les dernières tendances en matière de régulation postales seront soumises en 2025

		Examiner et formuler des		En cours : Cette activité est liée à la précédente. Ainsi,
		recommandations sur les		les recommandations sur les orientations les plus
		orientations les plus pertinentes à		pertinentes seront formulées en 2025
		définir		
6.	Assurer le suivi et la mise en	En liaison avec le Secrétariat	Trimestre 2 de 2025	Réalisé : une correspondance de relance a été adressée
	œuvre de la Directive postale	général suivre le processus		au commissaire chargé des infrastructures et de
	africaine	d'approbation de la Directive par		l'énergie de l'Union africaine
		l'organe habilité de l'Union		
		africaine		
		Identifier par ordre de priorité les		En cours : La réalisation de cette activité est tributaire
		domaines d'harmonisation		de l'approbation de la directive par l'Union africaine
		découlant de la Directive		
		Assurer le suivi de la mise en œuvre		En cours : La réalisation de cette activité est tributaire
		,		de l'approbation de la directive par l'Union africaine
		Identifier les points de blocage et		En cours : La réalisation de cette activité est tributaire
		faire des propositions appropriées		de l'approbation de la directive par l'Union africaine
		au Conseil ; Proposer des textes		
		d'application de la Directive		
		postale africaine		
		Examiner le rapport d'analyse du		En cours : La réalisation de cette activité est tributaire
		marché postal africain proposé		de l'approbation de la directive par l'Union africaine
		dans la Directive		

7	'. F	Règlements intérieurs	Harmoniser les	règlements	Trimestre 3 de 2023	Réalisé : les commissions administratives et techniques
	r	narmonisés en place	intérieurs des	Commissions		disposent d'un règlement intérieur harmonisé adopté lors
			administratives et	techniques		de la 41 <sup>ème</sup> session ordinaire du CA tenue du 29 au 30
			(harmonisation) ;			août 2023. Il est mis en œuvre de façon continue.
8	3. E	Examiner les amendements	Formuler des recomr	mandations	Trimestre 2 de 2025	En cours : Aucune proposition d'amendement des actes
	ć	aux Actes et règlements de	appropriées sur les am	endements		de l'UPU n'a été soumise
	ľ	'UPU	proposés par les pays ı	membres		
			Veiller au respect de	es intérêts		
			des États membres			
9	). F	Procédure de passation des	Procédure de passatior	n des charges	Trimestre 2 de 2024	Réalisé : Une procédure de passation des charges a été
	C	charges en place	entre fonctionnaires	entrants et		proposée et sera soumise au conseil puis à la
			sortants.			conférence des plénipotentiaires.

#### **ANNEXE 6**



# GROUPE DE TRAVAIL HARMONISATION DES CADRES POLITIQUES ET JURIDIQUES (GTHPJ)

14 mars 2024, en distanciel

#### UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024 – Doc N°02b et Annexe

Original : français

# ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 41ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point N°3.2 de l'ordre du jour

#### 1. Objet

Etat de mise en œuvre des décisions, résolutions et des recommandations de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration relatives aux questions de politique

#### 3. Décision attendue

- Prendre note du document
- Apporter tout (e) commentaire/observation pertinent (e)

#### 2. Références/paragraphes

Rapport de la 41<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration.

#### I. INTRODUCTION

Le conseil d'administration a, à sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire tenue du 29 au 30 août 2023 à Arusha en Tanzanie, adopté deux (02) résolutions et formulé trois (03) recommandations relevant du groupe de travail de céans.

#### II. ETAT DE MISE EN OEUVRE

L'état de mise en œuvre desdites décisions, résolutions et recommandations est récapitulé dans le tableau ci-après pour examen.

#### III. CONCLUSION

Les membres sont invités à prendre note du présent document et à y apporter tout (es) commentaires/observations pertinent (es).

# ETAT DE MISE ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 41<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

N°	LIVRABLES	ACTIVITES	CYCLE QUADRIENNAL	ECHEANCE	RESPONSABILITES	ETAT DE REALISATION
		RESO	LUTIONS ADOPTEES	S PAR LE CA		
1.	Commissions administratives et techniques du Conseil	d'administration	2021-2025	2023-2024	Commission Politique et Régulation	Réalisé: le règlement intérieur harmonisé des commissions a été adopté par le conseil d'administration en sa 41ème session ordinaire tenue du 29 au 30 août 2023
	d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP)	Appliquer le règlement intérieur harmonisé des commissions	2021-2025	·	Toutes les commissions administratives et techniques ; Secrétariat général	à Arusha <b>Réalisé</b> : Règlement intérieur harmonisé est en vigueur depuis son adoption

2.	Résolution	Soumettre les	propositions	2021-2025	2023-2024	Commission Politique et	Réalisé: Les propositions
	N°05/UPAP/CA/XLI/2023	de modification	au conseil			Régulation	de modification des actes ont
	Relative à la présentation d'une	d'administration					été soumises au conseil
	résolution d'amendement des						d'administration lors de sa
	Actes à la prochaine session de						41ème session ordinaire tenue
	la conférence des						du 29 au 30 août 2023 à
	plénipotentiaires						Arusha.
		Soumettre une	résolution	2021-2025	2025	Secrétariat général	Réalisée : la résolution
		portant modific	cation des				autorisant la présentation des
		actes à la	prochaine				amendements a été adoptée
		conférence	des				par le conseil
		plénipotentiaires					d'administration en sa 41ème
							session ordinaire. Ainsi, un
							projet de résolution sera
							préparé et soumis à la
							prochaine conférence des
							plénipotentiaires.

		RECOMMAN	DATIONS FORMUL	EES PAR LE	CA	
3.		Entreprendre les démarches nécessaires afin de pourvoir aux deux (02) sièges vacants au sein du conseil d'administration	2021-2025	2024	Secrétariat général	Réalisé: une correspondance a été adressée aux sous régions concernées à cet effet.
4.	Améliorer la présentation globale de l'état de mise er œuvre du plan d'actions		2021-2025	2024	Secrétariat général	Réalisé: La présentation globale de l'état de mise en œuvre du plan d'actions a été amélioré.
5.	Procédure d'admission de nouveaux membres au Conseil d'administration	Requérir l'avis du Groupe Id'Experts Juridiques	2021-2025	2024	Secrétariat général	Réalisé: Le Groupe d'Experts Juridiques a donné son avis lors de sa réunion en ligne tenue le 17 avril 2024. Le rapport de la réunion du Groupe d'Experts Juridiques a été soumis, le 16 mai 2024, au Groupe de Travail sur l'Harmonisation des Cadres

		Politiques et Juridiques.
		L'avis du Groupe
		d'Experts Juridique a
		confirmé la régularité de la
		procédure appliquée pour
		l'admission du Bénin, de la
		République démocratique
		du Congo et du Maroc en
		qualité de membres du
		Conseil, conformément à
		la recommandation de la
		40ème session ordinaire du
		conseil d'administration de
		l'UPAP et à la validation
		subséquente par le
		Président de la
		Conférence des
		Plénipotentiaires.

#### **ANNEXE 7**



## GROUPE DE TRAVAIL HARMONISATION DES CADRES

POLITIQUES ET JURIDIQUES (GTHPJ)

UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024 - Doc N°02c et Annexe

Original : français

### PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ACTES DE L'UNION

Point N°3.3 de l'ordre du jour

14 mars 2024, en distanciel

#### 1. Objet

Propositions d'amendement des Actes de l'Union

#### 3. Décision attendue

- Examiner et adopter le document
- Formuler tout (es) commentaires/observations pertinent (es)

#### 2. Références/paragraphes

- Actes de l'Union
- Programme d'activités de la Commission Politique et Régulation du Cycle quadriennal 2022-2025

#### I. INTRODUCTION

En exécution du programme d'actions du groupe de travail harmonisation des cadres politiques et juridiques, le Secrétariat général de l'UPAP a examiné les actes de l'Union. Cet examen a permis de déceler des insuffisances ou incohérences et de proposer des modifications pour corriger lesdites insuffisances ou incohérences.

#### II. DECISION ATTENDUE

Les membres sont invités à :

• Examiner et adopter les propositions d'amendement suivantes des Actes de l'Union et du Règlement intérieur de la Conférence des Plénipotentiaires :

- a) La Convention de l'Union :
  - i) Article 20 (New): Cybersecurity and personal data protection.
- b) Le Règlement d'exécution de la Convention :
  - i) Article 6, point 1 : Siège vacant au Conseil ;
  - ii) Article 6, point 2 : Siège vacant au Conseil ;
  - iii) Article 11: Emergency consultation
- c) Le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires
  - i) Article 5 (bis) (New).
- Formuler tout (es) commentaires et/ou observations pertinent (es).

REFERENCES OBSERVATIONS		PROPOSITIONS D'AMELIORATION
	CONVENTION DE	L'UPAP
Chapitres VII. Des droits et obligations des Etats membres de l'union	La protection de la vie privée, des droits et libertés fondamentaux est un devenu un sujet préoccupant pour les Etats membres au niveau national et communautaire.  C'est ainsi que, à titre d'exemple, l'Union africaine a légiféré sur le sujet à travers une convention sur le cyber sécurité et la protection des données a caractère personnel. Aussi, aux niveaux sous régional et national, plusieurs pays africains disposent d'une législation en la matière.  Il convient alors que l'UPAP emboite le pas en prévoyant des dispositions dans ce sens	Article 20 (Nouveau): Cybersécurité et Protection des données personnelles  20.1 Les Etats membres notamment les acteurs du secteur postal veillent au respect des dispositions internationales et nationales respectives portant sur la protection des données à caractère personnel.  20.2. Les Etats membres notamment les acteurs du secteur postal veillent à la promotion du commerce électronique par la mise en place d'un cyberespace sécurisé et fiable.

#### REGLEMENT D'EXECUTION DE LA CONVENTION DE L'UPAP

## Article 6, point 1 du règlement d'exécution de la convention :

#### Siège vacant au conseil

1. Un siège du Conseil est considéré vacant lorsqu'un Etat membre n'est pas représenté consécutivement à deux sessions du Conseil ou lorsqu'il démissionne du Conseil ou de l'Union

La définition donnée à la vacance de poste semble insuffisante. Il y'a alors lieu de l'enrichir afin de tenir compte de différents scénarii susceptibles d'entraîner une vacance de poste.

### Article 6, point 1 du règlement d'exécution de la convention :

### Siège vacant au conseil

- 1. Un siège du Conseil est considéré vacant :
- lorsqu'un Etat membre n'est pas représenté consécutivement à deux sessions du Conseil ou ;
- lorsqu'un Etat membre démissionne du Conseil ou de l'Union ou encore ;
- A l'expiration du mandat d'un Etat membre du Conseil.

## Article 6, point 2 du règlement d'exécution de la convention :

### Siège vacant au conseil

Lorsqu'un siège du Conseil devient vacant, la région concernée désigne un autre Etat membre pour siéger au Conseil pour la période restante du mandat du Conseil.

Cette disposition comporte une insuffisance en ce sens qu'elle ne définit pas suffisamment la procédure de remplacement de l'Etat membre dont le siège est vacant au conseil. Tout porte à croire que la seule désignation de l'Etat par la région concernée suffit pour permettre à l'Etat désigné de sièger au conseil d'administration. Or, il ressort des fonctions de la conférence, qu'elle élit les membres du conseil (Article 2, point 10 du règlement d'exécution).

Il est alors de bon droit de mettre cette disposition en cohérence avec l'article 2, point 10 du règlement d'exécution

#### Article 6, point 2 : Siège vacant au conseil

Lorsqu'un siège du Conseil devient vacant entre deux (02) sessions de la conférence, la région concernée désigne un autre Etat membre pour siéger au Conseil pour la période restante du mandat du Conseil. L'Etat membre proposé au Secrétariat général pour siéger au Conseil pour la période restante du mandat fera l'objet d'une vérification de conformité avec les critères régissant la qualité de membre par le Conseil qui saisit, le cas échéant, le bureau de la Conférence pour décision.

# Article 11 : Consultations d'urgence

Entre deux sessions du Conseil, le Secrétaire général peut, après avis du président du Conseil d'administration. consulter Etats membres du Conseil au sujet d'un ou plusieurs problèmes à caractère urgent, pour décision. Dans ce cas, les décisions sont prises à la majorité simple sur la base des réponses que les Etats membres font parvenir Secrétaire général par les movens les plus efficaces et rapides. La consultation ne peut porter sur des décisions à incidences financières dépassant les limites du budget de l'exercice financier en cours. Toute décision prise par ce procédé doit être conforme à la Convention et à son Règlement d'exécution. et présentée formellement à la session ordinaire suivante du Conseil.

La problématique sur les prises de décision entre deux (02) sessions de la conférence des plénipotentiaires avait été soumise au groupe d'experts juridiques lors de ses réunion tenues les 27 juillet et 14 août 2023.

L'avis des experts juridiques a été de maintenir la disposition telle qu'elle est écrite au motif qu'elle est suffisamment claire. Toutefois, en appui à cette disposition, il y'a lieu de prévoir entre deux (02) sessions de la conférence une procédure de consultation d'urgence sur des questions relevant de la compétence de la conférence.

### **ARTICLE 11. - Consultations d'urgence**

11.1. Entre deux sessions du Conseil, le Secrétaire général peut, après avis du président du Conseil d'administration, consulter les Etats membres du Conseil au sujet d'un ou plusieurs problèmes à caractère urgent, pour décision. Dans ce cas, les décisions sont prises à la majorité simple sur la base des réponses que les Etats membres font parvenir au Secrétaire général par les moyens les plus efficaces et rapides. La consultation ne peut porter sur des décisions à incidences financières dépassant les limites du budget de l'exercice financier en cours. Toute décision prise par ce procédé doit être conforme à la Convention et à son Règlement d'exécution, et présentée formellement à la session ordinaire suivante du Conseil.

11.2 (Nouveau). Entre deux sessions de la conférence, le Secrétaire général peut, après avis du président du Conseil d'administration, consulter les Etats membres du bureau de la conférence au sujet d'un ou plusieurs problèmes à caractère urgent, pour décision. Toute décision prise par ce procédé doit être conforme à la Convention et à son Règlement d'exécution, et présentée formellement à la session ordinaire suivante de la conférence.

#### REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES

Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires

Article 5 (bis) (Nouveau) du règlement intérieur de la conférence des plénipotentiaires : consultation d'urgence du bureau de la conférence

- 1. Lorsque le bureau de la conférence est saisi d'une question à caractère urgent pour décision, le président de la conférence, après concertation avec les membres du bureau, décide du mode ainsi que des moyens de la consultation. Autant que possible, la consultation des Etats membres du bureau de la conférence a lieu par les moyens et modes les plus efficaces au regard de la nature et de l'urgence de la question, objet de la consultation.
- 2. La décision prise par le bureau de la conférence est signée par le président et présentée à la session suivante de la conférence des plénipotentiaires.

#### **ANNEXE N°8**



# GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HARMONISATION DES CADRES POLITIQUE & JURIDIQUE (GTPJ) 14 mars 2024, en distanciel

UPAP/CA/CPR/GTPJ/03/2024- Doc n°05

Original: français

## PROCEDURE DE PASSATION DE SERVICE ENTRE LES FONCTIONNAIRES ELUS SORTANTS ET ENTRANTS

#### Point n°07 de l'ordre du jour

#### 1. Objet

Procédure de passation de service entre les fonctionnaires élus sortants et entrants

#### 2. Décision attendue

- Formuler des commentaires, observations et recommandations le cas échéant
- Examiner et recommander à la Commission Finances et administration le projet de dossier de passation de service

#### 1. Références / paragraphes

- Article 8-4 du Règlement d'exécution de la Convention
- Lettre No. PAPU/GS/AF/H/INTM/042 du 7 novembre 2022 de saisine du Groupe de travail sur l'harmonisation Politique et Juridique par le Groupe de travail sur la Gestion des Ressources Humaines

#### I. INTRODUCTION

Par lettre No. PAPU/GS/AF/H/INTM/042 en date du 7 novembre 2022, le secrétaire de la Commission Finance et Administration a saisi la Commission Politique et Régulation à l'effet de voir le Groupe de travail sur l'harmonisation des cadres Politique et Juridique examiner la question des « implications du chevauchement de la période contractuelle des fonctionnaires sortants et entrants afin de faciliter le processus de transfert [...] »

Par le passé, la passation des charges à l'UPAP entre les fonctionnaires élus entrants et sortants se déroulait en une seule journée, c'est-à-dire à la date fixée par la Conférence des plénipotentiaires pour la prise de fonction par les fonctionnaires nouvellement élus. Or, il est apparu, au regard des impératifs logistiques inhérents à la réalisation de cet exercice que la seule journée consacrée était bien trop courte pour une bonne prise en main des charges et dossiers du Secrétariat général de l'UPAP.

Au cours des travaux du Groupe de travail sur la gestion des ressources humaines, tenue en mode virtuel le 28 juin 2022, ce point fut débattu sous la référence doc n° 03 UPAP/CAT/CFA/GRH/01/2022. Au terme des échanges, il a été recommandé de procéder à l'examen de la procédure de passation de service, de manière à ce que celle-ci intègre la nécessité de prévoir un délai suffisant pour la transmission, aux nouveaux élus, des états de soldes bancaires, de l'actif (mobilier et immobilier), du passif, des dossiers concernant le personnel, des rapports des départements, de la situation sur les enjeux, les défis, les opportunités, les accords, les archives et autres dossiers, ainsi que les attributions de l'Union..

#### II. RECOMMANDATIONS

Arrivée des fonctionnaires élus entrants au Secrétariat général de l'Union au plus tard deux semaines avant la date de leur prise de fonction officielle fixée par la Conférence de plénipotentiaires

Prise en charge par l'Union des frais d'hébergement, de restauration et de transport sur place des fonctionnaires élus entrants avant la date de leur prise de fonction ;

Vérification et signature conjointes des actes de passation de service par les fonctionnaires élus sortants et entrants, et ce en présence du Président de la Conférence de plénipotentiaires et du Ministre du pays hôte en charge des services postaux.

Examen et adoption du projet de décision à porter à l'attention de la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union.

#### III. CONCLUSION

Le groupe de travail est invité à formuler des commentaires, observations et recommandations



# PROCEDURES DE PASSATION DE SERVICE ENTRE LES FONCTIONNAIRES ELUS ENTRANTS ET LES FONCTIONNAIRES ELUS SORTANTS

#### **CHAPITRE I**

#### **DISPOSITIONS GENERALES**

#### Article 1er: Définitions

- **1.1. « Fonctionnaires élus sortants »** désigne le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint en exercice au secrétariat général qui sont en fin de mandat et devront quitter leurs fonctions ;
- **1.2. « Fonctionnaires élus entrants »** désigne le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint nouvellement élus en remplacement des fonctionnaires élus sortants :
- **1.3. « Secrétaire général »** désigne à la fois le secrétaire général ou la secrétaire générale ;
- **1.4. « Secrétaire général adjoint »** désigne à la fois le secrétaire général adjoint ou la secrétaire générale adjointe ;
- 1.5. « Union » désigne l'Union panafricaine des postes ;
- **1.6. « Président(e) »** désigne le ministre en charge des services postaux élu par la Conférence des plénipotentiaires pour présider la session ayant procédé à l'élection du Secrétaire général et Secrétaire général adjoint entrants ;
- 1.7. « Ministre du pays hôte » désigne le ministre en charge des services postaux de la République unie de Tanzanie où se déroule la cérémonie de passation des charges.

Article 2 : Objet

Le présent document porte sur la procédure de passation de service entre les fonctionnaires

élus entrants et sortants.

Article 3: Objectifs

La présente procédure vise principalement à garantir une bonne continuité de service en cas

d'élection de nouveaux fonctionnaires.

Pour ce faire, elle vise spécifiquement à :

- Favoriser une bonne prise en main des charges et dossiers par les fonctionnaires élus

entrants;

- Régir les implications inhérentes au chevauchement du temps de service entre les

fonctionnaires élus entrants et sortants.

**CHAPITRE II** 

FORMALITES PREALABLES A LA PASSATION DE SERVICE

Article 4 : Voyage des fonctionnaires élus entrants

Le Secrétariat général assiste les fonctionnaires élus entrants accompagnés de leurs

membres de famille à charge dans l'organisation du voyage au siège de l'UPAP à Arusha en République unie de Tanzanie. Ils bénéficient d'une assistance pour l'obtention de visas

d'entrée, le cas échéant, reçoivent les billets d'avion, les informations et les documents nécessaires au voyage et à leur déménagement à Arusha.

Article 5 : Date d'arrivée des fonctionnaires élus entrants

Les fonctionnaires élus entrants effectuent le déplacement au siège de l'UPAP deux (02)

semaines avant la date prévue de la cérémonie officielle de passation de service.

Article 6 : Prise en charge des fonctionnaires élus entrants

**6.1.** Nonobstant les droits et avantages reconnus par la Conférence des plénipotentiaires,

l'Union prend en charge, durant deux (02) semaines, les frais d'hébergement, de restauration

des fonctionnaires élus entrants.

**6.2.** Par ailleurs, l'Union assurera leur transport entre leur hôtel et le siège de l'UPAP durant la période de transition.

#### **CHAPITRE III**

#### PASSATION DE SERVICE

#### Article 7 : Modalités de la passation de service

- **7.1.** Au cours de la période de **deux (02)** semaines précédant la cérémonie officielle de passation de service, des rencontres d'échanges sont organisées, sous les bons auspices des fonctionnaires élus sortants, aux fins de transférer les documents, présenter l'organisation et le fonctionnement de l'Union ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition du Secrétariat général.
- **7.2**. A cet effet, les activités ci-après seront réalisées durant la période de transition :
  - **7.2.1.** Point par chaque chef de département sur les performances et la situation générale du département, notamment les projets réalisés, les projets en cours de réalisation ainsi que les perspectives et les défis à relever ;
  - **7.2.2.** Exposé des activités réalisées pendant le mandat des fonctionnaires élus sortants et de l'état d'avancement des programmes quadriennaux et programmes nouvellement approuvés, y compris les stratégies pour leur mise en œuvre ;
  - **7.2.3.** Vérification physique des dossiers de travail, ainsi que de l'actif (mobilier et immobilier) et du passif de l'Union ;
  - **7.2.4.** Mise à disposition des relevés de soldes bancaires et des états de rapprochements pour les différents comptes bancaires de l'Union ;
  - **7.2.5.** Changement des signataires des comptes bancaires de l'Union ;
  - 7.2.6. Réunion avec l'ensemble du personnel du Secrétariat général ;
  - **7.2.7.** Rencontre avec les principaux interlocuteurs du Secrétariat général à Arusha, notamment les responsables des établissements bancaires, les services du gouverneur de la région notamment le gouverneur et le secrétaire général de région, le commandant de police, les autorités municipales, etc. ;

- **7.2.8.** Remise des clés de bureaux, de véhicules, de résidences officielles ;
- **7.2.9.** Changement de mots de passe pour ordinateurs de bureau et portables ;
- **7.3.** Cérémonie de passation des charges par-devant le président de la Conférence des plénipotentiaires, du Ministre du pays hôte et d'autres personnalités invitées, précédée d'une visite de la Tour UPAP et des locaux environnants.

#### Article 8 : Passation de service

- **8.1.** La cérémonie officielle de passation de service a lieu à la date fixée par la conférence des plénipotentiaires lors de l'élection des fonctionnaires élus entrants.
- **8.2.** Elle est présidée par le/la Président (e) de la conférence des plénipotentiaires ou son/sa représentant (e).
- **8.3.** La passation de service a lieu entre les Secrétaires généraux entrant et sortant puis entre les Secrétaires généraux adjoints entrants et sortants.
- **8.4.** Le procès-verbal de passation de service est signé en trois (03) exemplaires originaux, en langues française et anglaise, dont un (01) exemplaire pour chaque fonctionnaire élu et le dernier exemplaire est archivé au Secrétariat général de l'UPAP.

#### Article 9 : Effets de la Passation de service

- **9.1.** La signature de l'acte de passation de service consacre la fin officielle des fonctions pour les fonctionnaires élus sortants et la prise de service officielle pour les fonctionnaires élus entrants.
- **9.2.** Tous les droits et devoirs des fonctionnaires élus sortants sont transférés aux fonctionnaires élus entrants.

### Article 10: Adoption de la procédure

La présente procédure est adoptée par la résolution n°...... de la conférence des plénipotentiaires et peut être modifiée par elle en cas de besoin.

#### **ANNEXE 9**



#### UPAP/CAT/CPR/04/2024- Doc n°03

Original : français

#### **GROUPE DE TRAVAIL RENFORCEMENT DE LA REGULATION (GTRR)**

# RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR RENFORCEMENT DE LA RÉGULATION

#### Point n°4 de l'ordre du jour

#### 1. Objet

Rapport de la réunion du groupe de travail sur le renforcement de la régulation

#### 3. Décision attendue

- Examiner et Prendre note du rapport du Groupe de travail;
- Formuler toutes/tous observations commentaires pertinent(es);
- Examiner et adopter les recommandations du Groupe de travail.

### 2. Références/paragraphes

- Documents de travail;
- Echanges des participants ;
- Recommandations du groupe de travail

#### I. INTRODUCTION

Le Groupe de travail sur le renforcement de la régulation a tenu, le 18 mars 2024 à partir de 11h TU, sa troisième réunion en distanciel sous la présidence de la Côte d'ivoire représentée par Mme Massiratché FOFANA.

Ont participé à la réunion les Etats membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Malawi, Niger, Mozambique, Ethiopie, Ouganda, Angola, Sénégal, Botswana, Maroc et Zimbabwe. L'équipe du Secrétariat général de l'UPAP était conduite par Dr. Sifundo Chief Moyo, Secrétaire général La liste des participants est jointe en annexe 1.

#### II. POINTS SAILLANTS DES DEBATS

Le projet d'ordre du jour de la réunion du groupe de travail sur le renforcement de la régulation comprenait **treize** (13) points dont **sept** (07) documents de travail. Les points saillants débattus au cours de la réunion sont les suivants :

- i) Rapport sur l'élaboration de documents sur les modèles de régulation postale ;
- ii) Proposition de thème pour le forum des régulateurs postaux ;
- iii) Proposition du bureau du forum des régulateurs postaux africains ;
- iv) Note sur la conférence des régulateurs postaux africains.

Le projet d'ordre du jour de la réunion est joint en annexe 2.

#### III. RAPPEL DU BUREAU DU GROUPE DE TRAVAIL

Le bureau du groupe de travail se compose comme suit :

Président : Côte d'Ivoire ;

1er vice-président : Tanzanie ;

• 2ème vice-président : Cameroun ;

• Rapporteurs : Tunisie et Ouganda ;

Secrétariat : Secrétariat général.

#### IV. PRESENTATION DU RAPPORT

Le rapport complet de la réunion du Groupe de Travail ainsi que les annexes sont joints au présent rapport (Cf. **Annexe 3**).

#### V. RECOMMANDATIONS

Le Groupe de Travail sur le Renforcement de la Régulation (GTRR) soumet à la Commission Politique et Régulation les recommandations suivantes pour examen et adoption :

#### 3. Sur Le rapport sur l'élaboration de documents sur les modèles de régulation :

- Prendre note du rapport sur l'élaboration des documents sur les modèles de régulation;
- Opérationnaliser les groupes thématiques au cours du cycle 2024-2025;
- Formuler toutes observations ou recommandations pertinentes.

#### 4. Sur l'état de mise en œuvre du plan d'actions du Groupe de travail :

- Prendre note de l'état de mise en œuvre du plan d'actions ;
- Formuler toutes observations ou recommandations pertinentes.

# 5. <u>Sur l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations issues de la 41ème session ordinaire du Conseil d'administration relatives aux questions de régulation :</u>

- Prendre note de l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration sur les questions de régulation ;
- Formuler toutes observations ou recommandations pertinentes.

### 9. Sur la Proposition de thème du forum des régulateurs postaux africains

- Prendre note du thème du forum des régulateurs postaux ;
- Formuler toutes observations ou recommandations pertinentes.

#### 10. Sur la composition du bureau du forum des régulateurs postaux :

- Examiner et adopter la composition du bureau du forum des régulateurs postaux ;
- Formuler toutes observations ou recommandations pertinentes.

## 6. Sur l'organisation de la deuxième édition de la conférence des régulateurs postaux :

- Prendre note du rapport sur l'organisation de la deuxième édition de la conférence des régulateurs postaux ;
- Formuler toutes observations ou recommandations pertinentes.

#### VI. DECISIONS ATTENDUES

La Commission est invitée à :

- ✓ Examiner et prendre acte du rapport du groupe de travail ;
- ✓ Formuler toutes observations et/ou tous commentaires pertinent (es);
- ✓ Adopter les recommandations formulées par le groupe de travail et de les proposer au Conseil d'administration.

Fait à Arusha en République unie de Tanzanie, le 04 juin 2024

Le Président du Groupe de Travail La République de Côte d'Ivoire Le Secrétaire Le Secrétariat général de l'UPAP

### **ANNEXE 1: LISTE DES PARTICIPANTS**

N°	NOM ET PRENOM (s)	ADRESSES MAIL	PAYS/ORGANISATION
1.	Oumarou LY	lop@papu.co.tz	UPAP
2.	Jude Ferdinand ASU TARH	judetarh@gmail.com	UPAP
3.	Jessica SSENGOOBA	asg@papu.co.tz	UPAP
4.	lelo mallya	cop@papu.co.tz	UPAP
5.	Pascal CAPOCHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr	UPAP
6.	Philippe Arnaud SAWADOGO	prl@papu.co.tz	UPAP
7.	Matano Ndaro	ndaro@ca.go.ke	Kenya
8.	Alfred Fang (Alfred Fang	alfred_fang@yahoo.com	UPAP
9.	Nathan Mkandawire	qs@papu.co.tz	UPAP
10.	Abrha Gebregiorgis	abrha.gebregiorgis@ethio.post	Ethiopie
11.	SA_Esther Gopane	egopane@icasa.org.za	Afrique du Sud
12.	Dr Sifundo Chief Moyo	scmoyo1@gmail.com	UPAP
13.	Myriam Attallah- Egypt (Myri	myriamattallah@egyptpost.org	Egypte
14.	PAPU- Hillaria Mazenge	qso@papu.co.tz	UPAP
15.	Siphiwe Hlongwane	shlongwane@icasa.org.za	Afrique du Sud
16.	Michael Onyezewe	af@papu.co.tz	UPAP
17.	Victoria Sekandi	vsekandi@ucc.co.ug	Ouganda
18.	Massiratché Fofana	sarahfofana@yahoo.com	Côte d'ivoire
19.	JEFF NDUKO BOSIRE	jeff.nduko@posta.co.ke	Kenya

20.	Maria Langa	malanga@incm.gov.mz	Mozambique
21.	Yonna Singogo	afo@papu.co.tz	UPAP
22.	Bezabh Asfaw Teklearegay	bezabh.asfaw@ethio.post	Ethiopie
23.	Itesi TAGUABA	sc@papu.co.tz	UPAP
24.	Salome Gaolekwe	gaolekwe@bocra.org.bw	Bostwana
25.	ZAKY Abdelhamid	azaki@mcinet.gov.ma	Maroc
26.	R Mukuruba	mukuruba@potraz.zw	Zimbabwe
27.	Bwighane Nkhonjera	bnkhonjera@malawiposts.com	Malawi
28.	N Mbalule Natasha Mbalule	nmbalule@malawiposts.com	Malawi
29.	tania chibesakunda	tchibesakunda@incm.gov.mz	Mozambique
30.	Noufou OUIBGA	noufou.ouibga@laposte.bf	Burkina Faso
31.	AMINA BOUDISSA	a.annabi@arpce.dz	Algérie
32.	pindali emidio	pindali.emidio@minttics.gov.ao	Angola
33.	abdelsalam saleh	salehabdel58@gmail.com	Niger
34.	Ousmane NDIAYE	ousmane.ndiaye@artp.sn	Sénégal
35.	Khadidja Dahmani	k.dahmani@arpce.dz	Algérie
36.	krimo hocini	k.hocini@arpce.dz	Algérie
37.	sihem kara	s.kara@arpce.dz	Algérie

#### **ANNEXE 2: ORDRE DU JOUR DE LA REUNION**



# **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DE LA REGULATION**18 Mars 2024, en distanciel

#### UPAP/CA/CPR/GTRR/03/2024- Doc n°01

Original: français

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

#### **BUREAU**

PRESIDENT : Côte d'Ivoire

1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT : **Tanzanie** 2<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT : **Cameroun** 

RAPPORTEURS : Tunisie et Ouganda SECRETARIAT : Secrétariat général

#### Point n°3 de l'ordre du jour

Polit ii 3 de l'ordre du jour				
N°	PROJET D'ORDRE DU JOUR	RESPONSABLE		
1	Propos liminaires      Président     Secrétaire général	<ul><li>Président</li><li>Secrétaire général</li></ul>		
2	Confirmation des membres du Bureau	<ul> <li>Secrétariat général</li> </ul>		
3	Adoption de l'ordre du jour UPAP/CPR/GTRR/03/2024 - Doc n°01	Président du Groupe de travail		
4	Rapport sur l'élaboration de documents sur les modèles de régulation postale  UPAP/CPR/GTRR/03/2024 - Doc n°02	Secrétariat général		
5	Etat de mise en œuvre du plan d'actions du Groupe de travail UPAP/CPR/GTRR/03/2024 - Doc n°03	<ul><li> Groupe de travail</li><li> Secrétariat général</li></ul>		

6	Etat de mise en œuvre des décisions, Résolutions et recommandations de la 41ème session ordinaire du conseil d'administration sur les questions de régulation UPAP/CPR/GTRR/03/2024 - Doc n°04	<ul><li> Groupe de travail</li><li> Secrétariat général</li></ul>
7	Proposition de thème pour le Forum des régulateurs postaux UPAP/CPR/GTRR/02/2024 - Doc n°05	<ul><li> Groupe de travail</li><li> Secrétariat général</li></ul>
8	Proposition sur la composition du bureau du Forum des régulateurs postaux UPAP/CPR/GTRR/02/2024 - Doc n°06	<ul><li> Groupe de travail</li><li> Secrétariat général</li></ul>
9	Note sur la Conférence des régulateurs postaux africains UPAP/CPR/GTRR/02/2024 - Doc n°07	Secrétariat général
10	Date et lieu de la prochaine réunion	<ul><li> Groupe de travail</li><li> Secrétariat général</li></ul>
11	Divers	<ul><li> Groupe de travail</li><li> Secrétariat général</li></ul>
12.	Date de production du rapport du Groupe de travail	Secrétariat général
13.	Clôture	<ul><li>Secrétaire général</li><li>Président du Groupe de travail</li></ul>

#### **ANNEXE 10**



#### UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024 - Doc n°03a

Original: français

### GROUPE DE TRAVAIL RENFORCEMENT DE LA REGULATION (GTRR)

18 mars 2024, en distanciel

## ETAT DES LIEUX : ELABORATION DE DOCUMENTS SUR DES MODELES DE REGULATION POSTALE

#### Point n°4.1 de l'ordre du jour

#### 1. Objet

Etat des lieux : élaboration de documents sur des modèles de régulation postale

#### 3. Décision attendue

- Prendre note du rapport ;
- Opérationnaliser les groupes thématiques au cours du cycle 2024-2025 ;
- Formuler toutes(tous) observations et/ou commentaires pertinent (es).

#### 2. Références/paragraphes

Rapport de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration

#### I. CONTEXTE

L'une des actions prévues par le plan d'actions de la commission Politique et régulation est d'élaborer les documents suivants :

- un cadre de collaboration entre régulateurs ;
- ❖ un cadre juridique et de politiques en matière de régulation postale ;
- un dispositif de développement et de renforcement des capacités du personnel chargé de la régulation postale;

Telephone Téléphone 255 27 2543263 Telefax Téléfax 255 27 2543265

Address/Adresse Plot 114, Block Z, Golf Course, Sekei P.O Box 6026, Arusha 23000 United Rep. of Tanzania Rep. Unie de Tanzanie Website Site Web www.upap-papu.africa E-mail Address Adresse E-mail sc@papu.co.tz un cadre de régulation des activités financières postales.

A cet effet, la 1ère conférence des régulateurs postaux, tenue en 2023, avait mis en place des équipes thématiques chargées d'examiner les différents documents. En rappel, la composition des équipes thématiques se présente comme suit :

Equipe thématique n°1 : chargée de travailler sur le cadre de collaboration entre régulateurs

Elle est composée des Etats membres et de l'organisation sous-régionale ci-après : Côte d'ivoire, Eswatini, Lesotho, Niger, Sénégal, Tchad et CRASA ;

Equipe thématique n°2 : chargée de travailler sur le cadre juridique et de politiques

Elle est composée des Etats membres et de l'organisation sous-régionale ci-après : Bénin, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'ivoire, Madagascar, Mali, Niger, Nigéria, Sao Tome et Principe, Zimbabwe et de CRASA;

Equipe thématique n°3 : chargée d'examiner le dispositif de développement et de renforcement des capacités du personnel chargé de la régulation

Elle est composée des Etats membres et organisations sous-régionales ci-après : Cameroun, Congo, Côte d'ivoire, Egypte, Madagascar, Malawi, Nigéria, Sénégal, Somalie, Tunisie et CRASA;

Equipe thématique n°4 : chargée d'examiner le cadre de régulation des activités financières postales

Elle est composée des Etats membres et de l'organisation sous-régionale ci-après : **Burkina Faso, Cameroun et CRASA**.

Pour ce faire, le secrétariat général a, par voie de correspondance en date du 8 février 2023, sollicité des Etats membres et Unions restreintes leurs modèles et documents. Seules la Communication Regulator's Association of Southern Africa (CRASA) et la Southern Africa postal operators' association (SAPOA) ont envoyé leurs modèles de documents.

C'est ainsi qu'au vu de l'insuffisance des documents reçus, la commission politique et régulation a, en prélude de la **41**ème session ordinaire du Conseil d'administration tenue du 29 au 30 août 2023, a demandé au Secrétariat général de relancer les Etats membres et les Unions restreintes.

Une lettre circulaire leur a été à nouveau adressée dans ce sens.

Par ailleurs, le secrétariat général a initié un questionnaire sur la régulation postale en Afrique pour suppléer le manque de modèles ou pour compléter les documents ou informations qui sont transmises par les Etats membres.

# II. CONCLUSION

La Commission Politique et Régulation est invitée à :

- a. Prendre note du présent document,
- b. Opérationnaliser les groupes thématiques ;
- c. Formuler toutes (tous)observations et/ou commentaires pertinent(es).



#### UPAP/CA/CAT/CPR//04/2024 - Doc n°03b et Annexe

Original: français

# GROUPE DE TRAVAIL RENFORCEMENT DE LA REGULATION (GTRR) 18 mars 2024, en distanciel

# ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL RENFORCEMENT DE LA REGULATION

# Point n°4.2 de l'ordre du jour

1.Objet	4. Références/paragraphes
Etat de mise en œuvre du plan d'actions du Groupe de travail renforcement de la régulation	Plan d'action de la Commission politique et régulation du cycle quadriennal 2022-2025
5. Décision attendue	
<ul> <li>Examiner et adopter le rapport sur l'état de mise en œuvre du plan d'actions</li> </ul>	
<ul> <li>Formuler toutes (tous) observations et/ou commentaires pertinent(es)</li> </ul>	

# I. INTRODUCTION

Depuis son adoption, le plan d'action du Groupe de travail renforcement de la régulation est progressivement mis en œuvre. Le présent document fait le point de sa mise au jour aux travaux de la présente réunion.

# II. DECISION ATTENDUE

La Commission Politique et Régulation est invitée à adopter le document et formuler toutes (tous) observations et/ou commentaires pertinent(es).

N°	Livrables	Activités	Echéar	nce	Responsabilités	Etat de réalisation	
			Début	Fin			
1.	Termes de référence	S'approprier des TdR de la	Février 2022	Juillet 2022	Groupe de trava	Réalisé: Les TdR ont été	
	(Tdrs) de la Commission	Commission			renforcement de la	a adoptés par la 40ème session	
					régulation	ordinaire du CA tenue à	
						Kinshasa du 12 au 14 juillet	
						2022	
		Mettre en œuvre les TdR				Réalisé : Ils sont mis en œuvre	
						de façon continue tout au long	
						du cycle	
2.	Superviser la mise en	Mettre en place par le	Février 2022	Mai 2025	Groupe de trava	Réalisé : les deux (02) organes	
	'	Secrétariat général d'un			' '	disposent d'un cadre de suivi	
		cadre de suivi-évaluation			régulation	évaluation des résolutions et	
		de la mise en œuvre des				recommandations	
		décisions, résolutions et					
		recommandations de la					
	' '	CP et du CA					
	d'administration						
	relatives aux questions						
	de régulation						
	do regulation						

Examiner le cadre proposé de suiviévaluation de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la CP et du CA

Soumettre le cadre de suivi-évaluation au Conseil pour adoption

Dresser l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la CP et du CA **Réalisé**: le cadre de suiviévaluation de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la conférence et du conseil ont été examinés par la commission Politique et Régulation en juillet 2022

**Réalisé**: le cadre de suivi évaluation des décisions, résolutions et recommandations de la conférence et du CA a été adopté par le conseil d'administration à sa 40ème session tenue du 12 au 14 juillet 2022 à Kinshasa.

**Réalisé**: l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations est dressé annuellement pour être soumis à la conférence et/ou au conseil.

	Cantribus	Examiner les états de mise en œuvre des décisions, Résolutions et recommandations de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration selon les périodicités définies		Mai 2025	Orania da	han call	Réalisé: le cadre de suivi évaluation des décisions, résolutions et recommandations du conseil et de la conférence est actualisé annuellement
3.	l'organisation du Forum des régulateurs postaux	Valider le thème du Forum des régulateurs postaux proposé par le Secrétariat  Assister dans le choix des panélistes		Mai 2025	Groupe de renforcement régulation		Réalisé: le thème du forum des régulateurs postaux qui se tiendra en marge de la 42ème session ordinaire du conseil est validé  Réalisé: La liste des panélistes a été dressée
4.	Définir une politique de protection des consommateurs	Veiller à ce que les consommateurs soient au centre des activités des opérateurs	Février 2022	Mai 2025	Groupe de renforcement régulation		En cours: Par correspondance du 8 février 2023, le Secrétariat général a sollicité des Etats membres et Unions restreintes la communication de modèles devant permettre l'élaboration d'importants documents. Toutefois, seules la Communication Regulators'

	Veiller à la mise en place de bons leviers de communication et de recours auprès du régulateur (numéros verts, traitement des plaintes).			Association of Southern Africa (CRASA) et la Southern Africa postal operators' association (SAPOA) ont communiqués leurs modèles. C'est ainsi que le conseil d'administration, lors de sa 41ème session ordinaire, a instruit le Secrétariat général de relancer les Etats membres et les Unions restreintes qui en disposent pour lui en procurer. A cet effet, une correspondance de relance a été envoyée.  La politique de protection des consommateurs sera définie en 2025
5. Elaborer un cadre de collaboration entre les régulateurs	e Définir des domaines de coopération  Les soumettre au Conseil pour adoption	Mai 2023 Mai	2025 Groupe de renforcement régulation	le travail de la

ré	Proposer un cadre de égulation des activités inancières postales	Définir l'attitude face aux nouveaux entrants (banques, opérateurs de télécommunication, mutuelles d'épargne et de crédits, etc.),		Mai 2025	Groupe de renforcement régulation	de la du 8 février 2023, le Secrétariat général a sollicité des Etats membres et Unions restreintes la communication de modèles devant permettre l'élaboration d'importants documents. Toutefois, seules la Communication Regulators' Association of Southern Africa (CRASA) et la Southern Africa postal operators' association (SAPOA) ont communiqués leurs modèles. C'est ainsi que le conseil d'administration, lors de
		Telephone Telefax	Address/A	dracea	Website	E-mail Address

7. Élaborer des cadres politiques et juridiques en matière de régulation postale, notamment dans les domaines suivants : logistique, services financiers postaux numérisés, services électroniques, commerce électroniques et services administratifs numérisés    Cadrage du projet   Mai 2023   Mai 2025   Groupe de travail   En cours : Par correspondant du 8 février 2023, le Secrétar général a sollicité des Etamembres et Unions restreint la communication de modèl devant permettre l'élaborati d'importants documen Toutefois, seules Communication Regulato Association of Southern Afri (CRASA) et la Southern Afri postal operators' association (SAPOA) ont communique leurs modèles. C'est ainsi que conseil d'administration, lors sa 41ème session ordinaire, instruit le Secrétariat général	7
--	---

							relancer les Etats membres et les Unions restreintes qui en disposent pour lui en procurer. A cet effet, une correspondance de relance a été envoyée. Les cadres politiques et juridiques en matière de régulation postale seront soumises en 2025.
8.	Définir les normes et		Décembre 2023	Mai 2025	Groupe de		En cours : Cette activité sera
	_	Solliciter des propositions			renforcement	de la	réalisée en même que les
	qualité de service pour	auprès des États			régulation		cadres juridiques de la
	les opérateurs	membres en matière de					régulation en 2025
		normes de qualité de					
		service					
		Définir les normes et les					
		objectifs					
		Examiner et adopter les					
		normes et les objectifs de					
	D/ 1	qualité de service	D	NA 0005		, "	
9.		Promouvoir un dispositif	Decembre 2022	Mars 2025	Groupe de		En cours : Par correspondance
	capital humain	qui favorise le			renforcement	de la	du 8 février 2023, le Secrétariat
		développement et le renforcement des			régulation		général a sollicité des Etats membres et Unions restreintes
		capacités du personnel					la communication de modèles
		chargé de la régulation					devant permettre l'élaboration
	I .	Telephone Telefax	Address/A	Adresse	Website	E-mail A	•

		Définir des domaines de formation  Effectuer des analyses comparatives sur les tendances et l'évolution du secteur  Le Secrétariat général assure la coordination de la mise en œuvre des programmes de développement du capital humain				V	d'importants documents. Toutefois, seules la Communication Regulators' Association of Southern Africa (CRASA) et la Southern Africa postal operators' association (SAPOA) ont communiqués leurs modèles. C'est ainsi que le conseil d'administration, lors de sa 41ème session ordinaire, a instruit le Secrétariat général de relancer les Etats membres et les Unions restreintes qui en disposent pour lui en procurer. A cet effet, une correspondance de relance a été envoyée.
							Les cadres politiques et juridiques en matière de régulation postale seront soumises en 2025
10	Mettre en place des	Cadrage du projet	Décembre 2023	Mai 2025	Groupe de t	ravail	En cours : Par correspondance
	dispositifs d'évaluation				renforcement de	la	du 8 février 2023, le Secrétariat
	des performances et de				régulation		général a sollicité des Etats
	la qualité de service						membres et Unions restreintes
							la communication de modèles
							devant permettre l'élaboration

Solliciter des propositions d'importants documents. auprès des États membres Toutefois. seules en matière d'évaluation de Communication Regulators' la qualité de service Association of Southern Africa (CRASA) et la Southern Africa postal operators' association (SAPOA) ont communiqués Elaborer le projet de cadre leurs modèles. C'est ainsi que le d'évaluation des dispositifs conseil d'administration, lors de de gestion de la qualité de sa 41ème session ordinaire, a service instruit le Secrétariat général de Examiner et adopter les relancer les Etats membres et normes et les objectifs de les Unions restreintes qui en qualité de service disposent pour lui en procurer. A cet effet, une correspondance de relance a été envoyée. Les dispositifs d'évaluation des performances et de la qualité de service seront mis en place en 2025



#### UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024 - Doc n°03c et Annexe

Original : français

# **GROUPE DE TRAVAIL RENFORCEMENT DE LA REGULATION (GTRR)**

18 mars 2024, en distanciel

# ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 41ème SESSION ORDINAIRE DU CA

Point N°4.3 de l'ordre du jour

# 1. Objet

Etat de mise en œuvre des décisions, résolutions et des recommandations de la 41ème session ordinaire du Conseil d'administration.

# 3. Décision attendue

Le Groupe de travail est invité à :

- Examiner et adopter le rapport sur l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 41<sup>ème</sup> session ordinaire du conseil d'administration
- Formuler toutes (tous) observations et/ou commentaires pertinent(es)

# 2. Références/paragraphes

Rapport de la 41ème session ordinaire du Conseil d'administration.

# III. INTRODUCTION

Le conseil d'administration a, à sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire tenue du 29 au 30 août 2023 à Arusha en Tanzanie, **adopté deux (02) résolutions et formulé une (01) recommandation** relevant de la compétence du groupe de travail de céans.

# IV. ETAT DE MISE EN ŒUVRE

L'état de mise en œuvre desdites résolutions et de ladite recommandation est récapitulé dans le tableau ci-après pour examen.

# V. CONCLUSION

Ce rapport est soumis à la Commission Politique et Régulation afin de :

- Prendre note des avancées dans la mise en œuvre des résolutions ;
- Formuler toutes (tous) observations et/ou commentaires pertinent(es);
- Adopter le rapport sur l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 41<sup>ème</sup> session du conseil d'administration.

# ETAT DE MISE ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 41EME SESSION ORDINAIRE DU CA

N	Livrables	Activités	Cycle quadriennal	Echéance	Responsabilités	Etat de réalisation
		RESOLUTIONS ADO	PTEES PAR LE CO	NSEIL D'ADN	MINISTRATION	
N F c	Résolution I°07/UPAP/CA/XLI/2023 Relative à la mise en place de la Conférence des régulateurs postaux Africains	Soumettre une résolution portant mise en place de la conférence des régulateurs postaux africains au conseil d'administration  Organiser annuellement la			Commission Politique et Régulation  Secrétariat général	Réalisé: la résolution mettant en place la conférence a été adoptée par le conseil d'administration en sa 41 ème session ordinaire du 29 au 30 août 2023  En cours durant le cycle:
		conférence des régulateurs postaux africains	2021 2020	20212020	oodiotaliat golioral	Activité à réaliser tout au long du cycle. L'édition 2024 sera organisée à Arusha, en Tanzanie.
N F C C F	N°08/UPAP/CA/XLI/2023 Portant adoption des termes de référence du Forum des dirigeants postaux et du	forum des dirigeants	2021-2025		Commission Politique et Régulation	<b>Réalisé</b> : le conseil d'administration a, en sa 41ème session ordinaire tenue du 29 au 30 Août 2023, adopté la résolution portant adoption des TdR du forum des dirigeants postaux et du forum des régulateurs postaux

Telephone Téléphone 255 27 2543263 Telefax Téléfax 255 27 2543265 Address/Adresse Plot 114, Block Z, Golf Course, Sekei P.O Box 6026, Arusha 23000 United Rep. of Tanzania Rep. Unie de Tanzanie Website Site Web www.upap-papu.africa E-mail Address Adresse E-mail sc@papu.co.tz

			Organiser annuellement les fora	2021-2025	2024-2025	Secrétariat général	En cours durant le cycle: Activité à réaliser tout au long du cycle. Les prochaines éditions des deux (02) fora se tiendront en marge de la 42ème session ordinaire du Conseil d'administration.
Elaborer politiques relatifs à postale	les et la	juridiques	Relancer les organisations postales sous régionales qui n'ont pas encore transmis leurs modèles et les documents demandés	2021-2025		OU CA Secrétariat général	Réalisé : une correspondance a été adressée aux Unions restreintes et aux Etats membres à cet effet.



#### UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024- Doc N°03d

Original : français

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DE LA REGULATION (GTRR)

18 mars 2024, en distanciel

# PROPOSITION DE THEME POUR LE FORUM DES REGULATEURS POSTAUX 2024.

Point N°4.4 de l'ordre du jour

1. Objet	2. Références/paragraphes
Proposition de thème pour le Forum des régulateurs postaux 2024.	
3. Décision attendue	Plan d'action de la Commission Politique et
<ul> <li>Prendre note du document</li> </ul>	Régulation
■ Formuler toutes (tous) observations et/ou	
commentaires pertinent (es)	

# I. INTRODUCTION

Conformément à la résolution n° **18/UPAP/CA/XXXVI/2017** de la 36ème session ordinaire du conseil d'administration tenue du **8 au 10 mai 2017**, à **Nairobi**, **au Kenya**, le Secrétariat général de l'UPAP organise annuellement le forum des régulateurs postaux africains. Ce document est présenté pour répondre à l'exigence de faire valider le thème de l'édition 2024 du Forum des régulateurs postaux par ce groupe de travail en exécution de son plan d'action.

#### II. THEME ET SOUS THEMES PROPOSES

Le thème proposé pour l'édition 2024 du forum des régulateurs postaux porte sur l'inclusion financière, définie comme le processus permettant à des personnes exclues du système financier formel d'avoir accès à celui-ci et à des coûts abordables.

En effet, l'inclusion financière est une préoccupation majeure aux niveaux national, continental et mondial.

Pour ce faire, plusieurs Etats ont adopté des stratégies de promotion de l'inclusion financière. Au niveau africain, l'Union africaine a, conformément à la vision de son Agenda 2063, formulé des recommandations pour renforcer l'inclusion financière en Afrique. Au niveau mondial, l'organisation des nations unies reconnait l'inclusion financière comme un facteur clé de réalisation des dix-sept (17) objectifs de développement durable.

Toutefois, en dépit des efforts déployés par les institutions financières, le taux de bancarisation strict est resté peu satisfaisant pour diverses raisons dont la faible couverture, la pauvreté, le coût élevé des transactions, la méfiance, etc.

En effet, selon la Base de données Global Findex 2021, 76% d'adultes dans le monde possédaient un compte bancaire tandis qu'en Afrique subsaharienne, 55 % d'adultes disposaient d'un compte, dont 33 % étaient titulaires d'un compte d'argent mobile.

Dans ce contexte, les postes, à travers l'étendue de son réseau et la diversité des produits et services financiers, ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'inclusion financière des populations. Par ailleurs, le secteur postal occupe la deuxième place après les banques en matière d'inclusion financière dans le monde.

Les opérateurs postaux offrent donc de véritables alternatives à la bancarisation, en matière d'inclusion financière. Toutefois, ils se trouvent confrontés à une multitude de défis parmi lesquels figure en bonne place celui du cadre règlementaire tantôt inadéquat, tantôt inexistant. En effet, si le cadre règlementaire postal fixe les conditions qui permettent aux Postes de proposer certains services ou de jouer le rôle de banque postale, il existe une certaine incertitude en ce qui concerne la nature des services financiers postaux qui se situent à mi-chemin entre la règlementation postale et la règlementation bancaire.

Force est alors de reconnaître que les services financiers postaux se confondent avec le secteur financier ou bancaire conventionnel, d'où la présence d'autres entités intervenant dans la régulation du secteur bancaire. Il s'agit notamment des Ministères en charge des Finances, des Banques centrales et des Autorités chargées de la concurrence.

Pour tirer pleinement profit des opportunités qu'offrent les Postes à la promotion de l'inclusion financière, les rôles des différents acteurs notamment le régulateur postal doivent clairement être définis de sorte à créer entre autres une synergie d'actions avec les autres acteurs de l'inclusion financière.

# 1. <u>Thème : « comment la régulation postale peut-elle favoriser l'inclusion financière postale ? »</u>

Pour ce faire, le Secrétariat général propose d'organiser l'édition 2024 du forum des régulateurs postaux africains sous le thème : « comment la régulation postale peut-elle favoriser l'inclusion financière postale ? »

L'objectif principal de ce thème est de permettre aux régulateurs postaux africains d'échanger sur le rôle et la place de la régulation postale dans la promotion de l'inclusion financière.

Spécifiquement, l'édition 2024 du forum des régulateurs postaux africains permettra aux participants d'échanger sur plusieurs aspects de l'inclusion financière notamment :

- L'état des lieux de la régulation des services financiers postaux ;
- Les perspectives de promotion de l'inclusion financière par les Postes ;
- Les facteurs clés de succès de l'inclusion financière postale.

A cet effet, **deux (02)** panels seront organisés lors de cette édition du forum des régulateurs postaux africains :

- 1er sous thème : l'état des lieux et perspectives de promotion de l'inclusion financière postale
- ❖ 2ème sous thème : les facteurs clés de succès de l'inclusion financière postale.

# 2. <u>Panelistes et modérateurs proposés</u>

Pour animer ces sous thèmes, il est proposé trois (03) panélistes par panel. Les panelistes pourront être désignés parmi les pays suivants : Cameroun, République Démocratique du Congo, Bénin, République de Côte d'ivoire, Algérie, Kenya, République unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie, Eswatini et Madagascar, Burkina Faso.

Quant aux modérateurs, ils pourront également être désignés parmi les pays sus cités.

# III. DECISION

La Commission Politique et Régulation est invitée à :

- Prendre note du document ;
- Formuler toutes (tous) observations et/ou commentaires pertinent (es).



#### UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024- Doc N°03e

Original : français

# **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DE LA REGULATION (GTRR)**

18 March, 2024, en distanciel

# COMPOSITION DU BUREAU DU FORUM DES REGULATEURS POSTAUX AFRICAINS

Point N°4.5 de l'ordre du jour

# 1. Objet

Proposition du la composition du bureau du Forum des régulateurs postaux africaines

#### 3. Décision attendue

- Examiner et adopter le document ;
- Formuler toutes (tous) observations et/ou commentaires pertinent (es)

# 2. Références/paragraphes Résolution n°07/UPAP/CA/XLI/2023, portant adoption des termes de référence (TdR) des fora des dirigeants postaux et des régulateurs postaux africains

# I. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de permettre au Groupe de travail sur le renforcement de la régulation d'examiner la composition du Bureau conformément à la structure adoptée par la 41e session ordinaire du Conseil d'administration sur proposition du Secrétariat général. Par la Résolution n°18/UPAP/CA/XXXVI/2017, le Conseil d'administration, réuni en sa 36ème session ordinaire, a créé un Forum des régulateurs postaux africains.

Depuis lors, le Forum des régulateurs postaux africains est organisé chaque année en marge des travaux du Conseil d'administration. Jusqu'en 2023, la présidence du Forum était généralement confiée à l'Etat membre abritant les travaux du Conseil.

Dans l'intervalle, pour assurer une meilleure coordination de l'organisation de cet événement, la 41e session ordinaire du Conseil d'administration tenue du 29 au 30 août 2023 à Arusha (Tanzanie) a adopté la Résolution n° 07/UPAP/CA/XLI/2023 portant approbation des TdR du Forum des dirigeants postaux et du Forum des régulateurs postaux afin d'aligner la composition de leurs bureaux respectifs sur celles de la Conférence de plénipotentiaires et du Conseil d'administration.

#### II. COMPOSITION DU BUREAU

Il ressort des Termes de référence (TdR) harmonisés que le bureau du Forum des régulateurs postaux africains se compose comme suit :

- √ 01 Président ;
- √ 01 Vice-président ;
- √ 02 rapporteurs.
  - 1. Composition du précèdent bureau du forum des régulateurs postaux

Dès la mise en place du Forum des régulateurs postaux, la composition de son bureau se présentait comme suit :

- ✓ Kenya (région Est)
- ✓ Algérie (région Nord)
- ✓ Burkina Faso (région Ouest)
- ✓ Zimbabwe (région australe)
- ✓ République Démocratique du Congo (région centrale)

# 2. Proposition de bureau du forum des régulateurs postaux

- ✓ Président : région Est
- ✓ Vice-président : région Nord
- ✓ Rapporteurs : régions Ouest & australe
- ✓ Secrétaire : Secrétariat général de l'UPAP.

# III. CONCLUSION

Le présent rapport soumis à la Commission Politique et Régulation tout en l'invitant à :

- ✓ Examiner et adopter le document ;
- ✓ Formuler toutes (tous) observations et/ou commentaires pertinent (es).



#### UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024- Doc N°03f

Original: français

# **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DE LA REGULATION (GTRR)**

18 mars 2024, en distanciel

# NOTE DU SECRETARIAT GENERAL SUR L'ORGANISATION DE LA DEUXIEME EDITION DE LA CONFERENCE DES REGULATEURS POSTAUX AFRICAINS.

Point N°4.6 de l'ordre du jour

-	<i>,</i>	ь.		
		rn	-	
	0	v	•	L

Note sur la deuxième édition de la Conférence des régulateurs postaux africains

#### 3. Décision attendue

- Examiner le document
- Prendre note du thème proposé ;
- Formuler toutes observations ou propositions pertinentes.

# 2. Références/paragraphes

**Résolution n°06/UPAP/CA/XLI/2023**, relative à la mise en place de la Conférence des régulateurs postaux Africains

### I. INTRODUCTION

Organisée pour la première fois du 23 au 24 juin 2023, à Dakar au Sénégal, la conférence des régulateurs postaux africains a permis aux participants de discuter sur des questions importantes de la régulation postale et de formuler des recommandations pertinentes.

Cette 1ère conférence des régulateurs postaux a alors suscité beaucoup d'intérêt auprès des Etats membres de l'UPAP.

C'est ainsi qu'au regard des résultats satisfaisants de la première édition de ladite conférence, le conseil d'administration a, à sa 41ème session ordinaire tenue du 29 au 30 août 2023 Arusha République unie de Tanzanie, adopté en la n°06/UPAP/CA/XLI/2023 portant mise en place de la conférence des régulateurs postaux africains.

En application de cette résolution, le Secrétariat général est chargé de l'organisation de la Conférence des régulateurs postaux africains. Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition de ladite Conférence qui se tiendra à Arusha, en Tanzanie, à une date qui sera déterminée ultérieurement.

#### PROPOSITIONS DE THEME ET DE SOUS THEMES

Le thème central retenu pour cette édition est le suivant : « tendances émergentes du secteur postal et de la régulation à l'ère numérique. »

Le choix de ce thème se justifie par le nouvel environnement du secteur postal marqué par l'ouverture aux privés et des exigences de plus en plus croissantes des consommateurs de services postaux. Il en résulte alors l'impératif de la transformation digitale pour rester compétitif sur le marché devenu très concurrentiel. La transformation digitale passe nécessairement par l'adoption des Tics qui offrent aux opérateurs postaux des possibilités de développer des services innovants et adaptés. A cet effet, les opérateurs doivent donc être en mesure de saisir pleinement les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies telles que la 5G, l'intelligence artificielle, les Fintech, l'Internet des objets, la blockchain, etc. Toute chose qui permettra aux Postes d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'offrir des services de qualité aux clients.

Toutefois, l'usage des outils numériques n'offre pas que des opportunités, il présente aussi des défis majeurs tels que la mise en place des infrastructures, la formation, la cybersécurité, la protection des données à caractère personnel, etc. Ces problématiques soulevées concernent au premier chef les opérateurs mais il revient aux régulateurs et aux ministères en charge des Postes de déployer respectivement les leviers adéquats de régulation et de règlementation pour les solutionner.

Ainsi, doivent-ils être à la hauteur de ces défis en recherchant sans cesse des solutions novatrices d'où l'impératif majeur de mettre en place une régulation postale innovante et adaptée.

Le thème principal de la Conférence fera l'objet d'échanges sur les sous thèmes suivants :

- La digitalisation des activités traditionnelles des opérateurs dans le cadre de la facilitation de l'accès aux produits et la création des services à valeur ajoutée aux clients ;
- Les défis techniques et juridiques de la digitalisation des services postaux ;
- Les techniques et méthodes de la régulation postale pour une digitalisation efficiente des Postes :
- Le renforcement des capacités sur les nouveaux métiers.

#### III. CONCLUSION

La Commission Politique et Régulation est invitée à prendre note du présent document et à formuler toutes observations ou propositions pertinentes.